



La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 89 du 9 novembre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

ORDRE DU JOUR

COMMUNICATION : Contribution de la CVP à la révision du Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb)

DOSSIER : Les centraux téléphoniques : un siècle de constructions à réhabiliter

91, boulevard Saint-Michel (05 ^e arr.)	9
8-10, rue Jobbé Duval (15 ^e arr.)	15
23-27, rue Médéric (17 ^e arr.)	21
33, rue Poncelet (17 ^e arr.)	28

DOSSIER : Les ateliers de faubourgs

70, rue Doudeauville (18 ^e arr.)	35
14-16, rue de la Forge-Royale (11 ^e arr.)	38
10, rue Boyer (20 ^e arr.)	42

PERMIS

5, rue du Bessin (15 ^e arr.)	45
23, allée de la 2 ^e Division Blindée (15 ^e arr.)	51

AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP

91, rue de Reuilly (12 ^e arr.)	57
41, rue de la Voûte (12 ^e arr.)	58

PROPOSITIONS DE LEVÉE D'OPPOSITION

10, avenue du Bel-Air (12 ^e arr.)	59
187, rue du Faubourg Saint-Antoine (11 ^e arr.)	60

La séance comprend une intervention de M. Emmanuel Grégoire, premier adjoint à la maire de Paris, au sujet du futur Plan local d'urbanisme bioclimatique, dont il présente les enjeux. Suit une présentation de Paul Baroin, qui expose les grandes lignes du diagnostic entrepris par l'Atelier parisien d'urbanisme sur les transformations de Paris depuis 2006.

Suit un échange avec les membres de la Commission, Paul Chemetov soulignant le rythme élevé du renouvellement de la ville : s'il demeurait ainsi, Paris serait entièrement renouvelé dans un siècle. Emile Meunier s'inquiète pour sa part de la densification importante de Paris, qui compte 2,5 millions de mètres carrés de plancher supplémentaires. Géraldine Texier-Rideau demande quant à elle ce qui fera la véritable nouveauté du futur PLU. Emmanuel Grégoire apporte alors des précisions sur la place qu'y prendront les critères environnementaux, sur la nouveauté des réflexions menées autour des systèmes urbains denses, mais encore sur le pas franchi dans le domaine de la préservation/réhabilitation.

Le président Jean-François Legaret évoque alors la prochaine constitution de groupes de travail consacrés à une réflexion sur le PLU et sur les protections Ville de Paris (PVP).

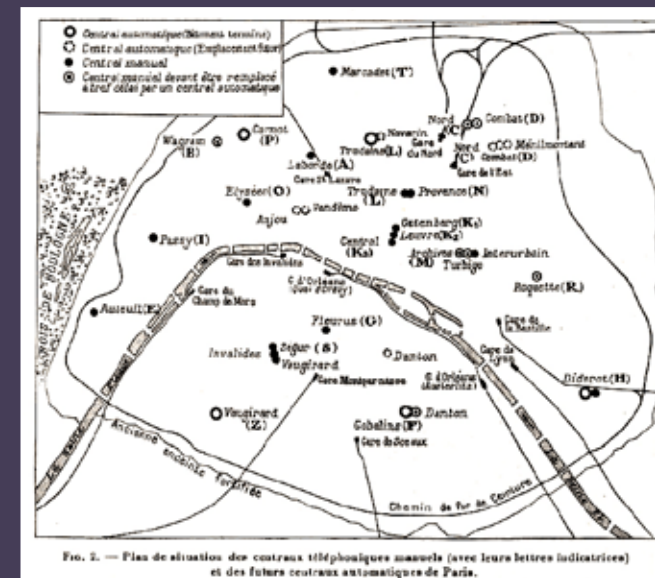
Les centraux téléphoniques : un siècle de constructions à réhabiliter

Le réseau téléphonique parisien se développe à partir de 1879, sous la tutelle du ministère des Postes, Télégraphes et Téléphones (P.T.T.) créé cette même année. Cette administration prend en charge la réalisation des infrastructures nécessaires à son fonctionnement : l'arrêté du 30 avril 1901 relatif à la « construction par les soins de l'administration d'hôtels des Postes, de bureaux centraux télégraphiques et téléphoniques ou d'immeubles spéciaux » crée le premier service d'architecture des P.T.T. ainsi qu'un corps des architectes des P.T.T. Chargé de réaliser les équipements de la communication matérielle et immatérielle – les hôtels des postes, regroupant les différents services et accueillant du public, mais aussi les bâtiments spécifiques comme les centres de tri, les centraux télégraphiques, les centraux téléphoniques –, ce corps regroupe de grands noms de l'architecture tels Paul Guadet, auteur du central Carnot, François Le Cœur, qui réalise le central Bergère puis celui du Temple, Joseph Bukiet pour le central Danton, etc., pour ne citer que ceux qui sont en lien avec les adresses examinées dans le présent dossier. D'autres architectes sont moins connus faute de recherches ; or, en qualité d'architectes des PTT, ils reçurent pour la plupart l'agrément d'autres administrations (bâtiments civils, enseignement, affaires étrangères, reconstruction...) et furent de véritables acteurs de la commande publique. En outre, si l'architecture postale bénéficie d'une historiographie dès les années 1980, récemment enrichie suite aux interventions menées sur la poste du Louvre, le cas de l'architecture de la téléphonie n'a que peu été étudié. Parmi les équipements des P.T.T., les bâtiments abritant les machines et commutateurs, d'abord manuels, ensuite automatiques, constituent pourtant une typologie particulière de l'histoire de l'architecture, envisagée sur plus d'un siècle (le ministère disparaît en 1991). Évoluant au gré des avancées technologiques, des techniques constructives, ils constituent souvent de véritables laboratoires de création architecturale, encouragée par un État qui marque ainsi le paysage urbain du progrès de ses télécommunications.

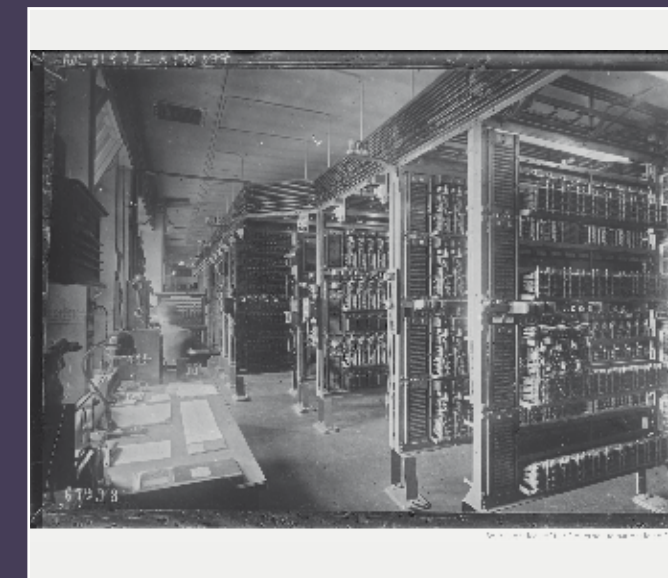
D'abord confidentielle, l'utilisation du téléphone se développe en effet à la fin du XIX^e siècle pour conduire, au tournant du siècle, à une demande plus massive à laquelle ne pouvait faire face le réseau jusque-là constitué. En réponse à cette forte croissance, l'État engage, après la guerre, une rénovation générale qui comporte une amélioration du service interurbain et l'automatisation des réseaux supérieurs à 1 000 abonnés. Dans les années trente, les abonnés se comptent désormais en centaines de milliers. Cette explosion explique certainement en grande partie des constructions en chaîne. La plupart des projets de nouveaux centraux envisagent leur développement futur par des techniques constructives évolutives et des réserves foncières. Or, dans de nombreux cas, les permis de construire s'enchaînent presque d'une année sur l'autre ! Pour le central Carnot, premier central automatique installé à Paris en 1922, les extensions et surélévations du bâtiment initial sont réalisées en trois phases, en seulement

sept ans. Rue Jobbé-Duval, la surélévation « ultérieure » du central Vaugirard est engagée presque à l'achèvement du chantier initial.

Un nouvel accroissement massif des abonnements est à noter après la Seconde Guerre mondiale, au point que l'extension du central Carnot est demandée en urgence à Claude Le Cœur. Et le central du Temple réalisé par son père est lui, au même moment, pourvu d'une annexe, le central « Dabout » réalisé par Guillaume Tronchet. Cet îlot du Temple, marqué depuis le tout début du XXe siècle par les télécommunications – le central du 60, rue des Archives est réalisé par Charles Blondel de 1907 à 1912 –, se voit alors profondément bouleversé, non plus par l'extension mais par la création d'imposants bâtiments destinés à abriter les machines automatiques du réseau parisien et interurbain adoptant un langage parfois plus utilitaire. C'est ici également qu'on voit le passage d'une architecture fortement marquée sur la rue, à une expression plus discrète, qui cherche à s'intégrer dans un paysage parisien désormais protégé à l'échelle de quartiers. Le contraste entre l'hôtel des postes et central réalisé à l'angle des rues des Archives et Pastourelle par Alexandre Persistz et Marguerite Moinault au milieu des années cinquante, et le central dit « Pastourelle II » construit après l'adoption du PSMV du Marais, est en est l'expression même. Ce sont les mêmes considérations qui conduisent à demander, pour l'extension du central Danton en 1963, une modification de la façade projetée sur la boulevard Saint-Michel, accusée de produire un « effet curieux » avec son élévation presque aveugle. L'adéquation entre architecture et technique était pourtant ici parfaitement défendue par l'architecte Joseph Bukiet, mais c'est dans d'autres quartiers de Paris qu'elle trouve à s'exprimer dans un brutalisme assumé. Quand le central de la rue Bassano s'en tient à une visible mais sage ordonnance structurale, Jean Dumont réalise, rue Poncelet, un programme mixte qui exploite toutes les possibilités offerte par le béton pour offrir un bâtiment complexe et éclectique. Ces centraux téléphoniques affichent donc, dans leur spécificité, une grande diversité architecturale et doivent aujourd'hui faire face à une problématique commune : celle de leur réhabilitation. La miniaturisation des équipements téléphoniques a en effet rendu ces immeubles obsolètes, mais leurs ossatures de béton armé et leurs qualités plastiques constituent un important potentiel à valoriser. Après des réaménagements progressifs en bureaux dans les années 2000, une autre étape qui se fait jour : la cession au domaine privé et la réhabilitation lourde, généralement pour un programme tertiaire répondant aux exigences actuelles – transparence, lumière, circulations, végétalisation, etc. –, qui peuvent avoir un impact structurel et visuel très fort, au risque de faire disparaître une partie de l'histoire des équipements de télécommunications et d'une œuvre architecturale non négligeable, qui mériterait d'être étudiée et protégée.



Plan de situation des centraux téléphoniques de Paris.



Nouveau téléphone [un central téléphonique] (Hoffmann) (© Agence Rol, 1920 / Bibliothèque nationale de France).



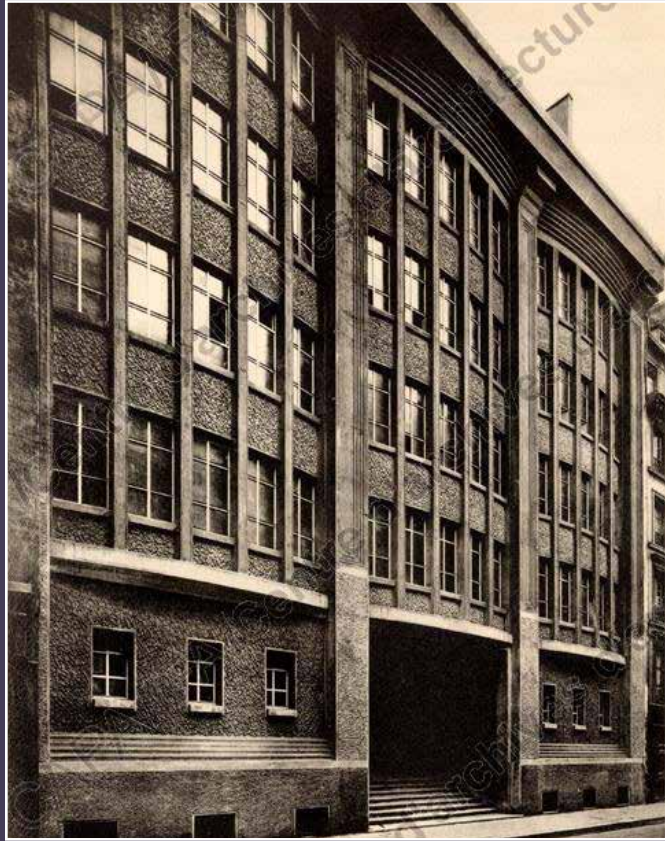
Vue de la façade sur la rue de Bassano en 1968 (© Archives Orange / DGCI).



Vue aérienne de la parcelle (Source : Internet).



Élévation de la façade sur rue, état projeté (à gauche) et vue d'insertion du projet (à droite) (© 100e étage).



Vue depuis la rue du Temple en 1955 (© IFA).



Vue d'insertion du projet depuis la rue du Temple (© Franklin Azzi Architecture).



Vue aérienne du bâtiment « Pastourelle ».



Vue d'insertion du projet depuis la rue Pastourelle (© Naud & Poux architectes).



Vue actuelle depuis la rue Pastourelle.



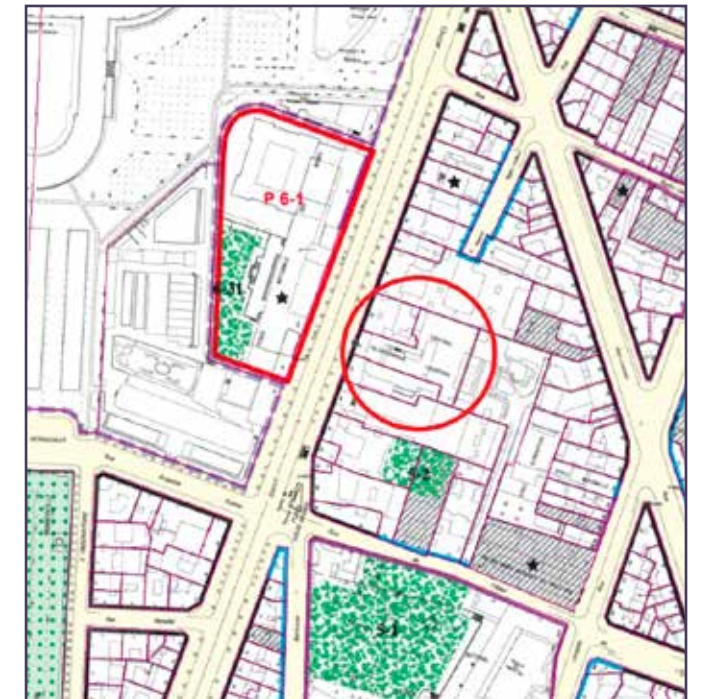
91, boulevard Saint-Michel (05^e arr.)

AVIS TRANSMIS

Réhabilitation de l'ancien central téléphonique Danton

Pétitionnaire : M. Thierry MOLTON
SOCIETE EPARGNE FONCIERE
PC 075 105 21 V0012
Dossier déposé le 28/04/2021
Fin du délai d'instruction le 28/09/2021

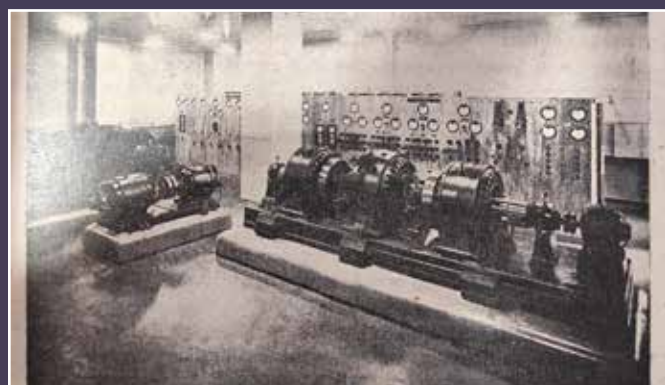
« Modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+6 sur 2 niveaux de sous-sol.
Surface créée : 124 m². Travaux comportant des démolitions. Surface démolie : 646 m². »



Extrait du P.L.U.



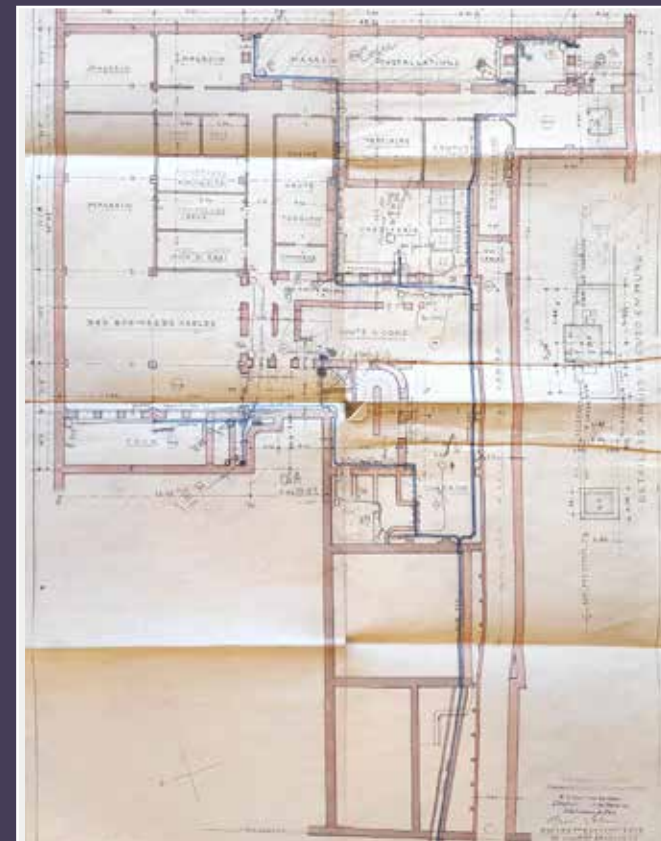
Extrait du cadastre de 1900 avec ajout du plan masse du futur central.



Vue de la station d'énergie du central (publiée dans *Revue des téléphones, télégraphes et TSF* en 1931) (© BHPT).



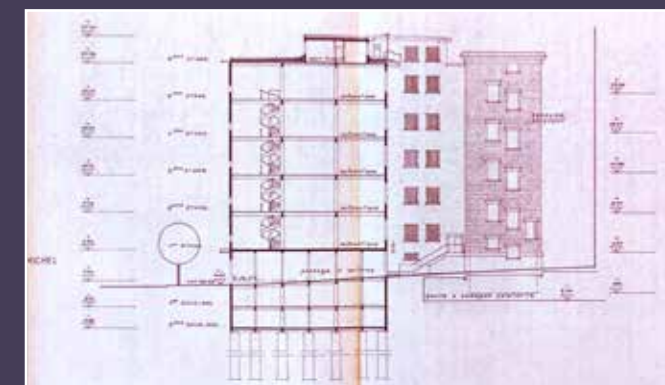
Vue actuelle des façades sur cour



Plan du sous-sol dressé en 1926 (Archives de Paris).



Vue aérienne, 1947 (© I.G.N.).



Coupe longitudinale, 1963 (Archives de Paris).

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Avis « favorable avec réserves » transmis par le DHAAP le 09/09/2021.

PRÉSENTATION

Dans sa première phase constructive, le central téléphonique « Danton » se niche en retrait du front bâti du boulevard Saint-Michel, à l'arrière des numéros 89 et 91. Les PTT achètent en effet les jardins en cœur d'îlot dès 1925 pour les besoins de l'automatisation des lignes téléphoniques par autocommutateur, qui va permettre de regrouper les indicatifs Danton (alors situé dans le central Fleurus), Odéon (dont le bureau manuel avait subi un incendie) puis Médicis. Le nouveau central, septième central automatique de Paris, sera desservi par le n° 91, alors un immeuble de deux étages formant un L autour d'une cour d'accès – il subsiste jusqu'à l'extension de l'équipement en 1963.

La construction débute en 1927 (dans l'état actuel des recherches, le nom de l'architecte n'est pas connu). Les terrassements nécessaires à la construction entraînent la mise au jour d'un trésor de pièces romaines dans une

strate de remblais anciens. Aucune fouille systématique ne put alors être menée au vu de l'avancement des travaux, mais les observations et recherches effectuées par la Commission du vieux Paris permirent toutefois de reconnaître une zone non construite correspondant aux jardins des Feuillants, installés en ce lieu à partir de 1632. Une partie de la collection fut versée au musée Carnavalet et l'autre à la Direction des télécommunications de Paris.

Le plan-masse est rejeté en fond de parcelle afin de ménager une cour de distribution à l'arrière du n° 91 mais, dans l'ancien jardin du n° 89, il occupe tout l'espace disponible. Les façades alternent la brique et les éléments structurels en béton des percements assez nombreux. La situation en cœur d'îlot n'exclut pas une attention portée à l'aspect ornemental, avec des détails dans le traitement de la brique, notamment sur le volume de l'escalier, où l'angle arrondi s'orne de subtils motifs losangés.

Le central Danton est mis en service le 28 février 1931 et les quotidiens de l'époque se félicitent de ce que le service ait été parfaitement maintenu pendant le basculement du manuel vers l'automatique. C'était alors aux abonnés de s'habituer à « manipuler curieusement le disque aux numéros mystérieux, au lieu de demander à « leurs téléphonistes – avec qui ils n'étaient pas toujours

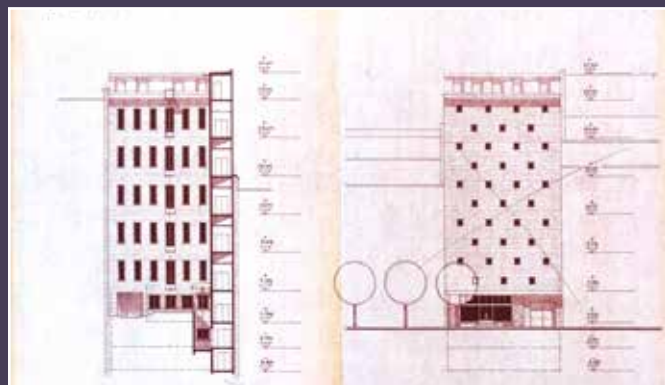
en bons termes », comme le relate *Le Figaro* le 1^{er} mars 1931. Le central dessert alors une partie des 1^{er}, 4^e, 5^e, 6^e et 14^e arrondissements.

On prévoyait alors une saturation des deux bureaux automatiques vers 1943 tout en envisageant la possibilité de construire des locaux supplémentaires dans l'immeuble. Ce n'est finalement que dans les années 1960 que cette extension sera réalisée, à une échelle vaste puisqu'elle consiste en la reconstruction d'un immeuble entier, en lieu et place de l'édifice ancien sur le boulevard. La faible largeur de façade impose une insertion en profondeur dans la parcelle pour bénéficier des surfaces nécessaires. Le nouveau bâtiment bouchera les baies latérales du n° 89 voisin, avec lequel une négociation aboutit au renoncement de la servitude de non occultation qui figurait à l'acte de vente de la parcelle de 1925.

Le projet présenté répond aux exigences techniques, jusqu'à l'élévation sur le boulevard, très opaque, simplement ponctuée de petites ouvertures carrées disposées en quinconce. L'architecte Joseph Bukiet (1896-1984), auteur de plusieurs réalisations remarquables pour l'administration des Postes et Télécommunications, justifie ce parti architectural : « dans les salles de l'automatique (sans personnel) il est rationnel de réduire les surfaces de baies vitrées – source de poussière et de variations

de température. » Il prévoyait un revêtement en pierre, sauf au rez-de-chaussée qui devait recevoir un parement coloré (dont les documents du projet déposé en 1962 ne précisent pas la nature).

L'architecte des Bâtiments de France et l'administration des Monuments historiques craignent cependant que cette élévation de « caractère un peu particulier » ne provoque un « curieux effet dans le boulevard Saint-Michel ». Les services de l'urbanisme demandent alors à l'architecte de composer « une nouvelle façade qui s'inscrit dans l'ensemble du boulevard mais dont les baies laissent supposer un immeuble d'habitation démentant ainsi la destination très spéciale ». Le nouveau projet sera validé, bien que d'aucuns expriment le regret « qu'un central téléphonique soit déguisé en boîte à loyer 1910 ». La construction s'étend jusqu'en 1966 après la destruction de l'immeuble sur le boulevard. La liaison avec l'existant est assurée par une sorte de galerie toute hauteur qui pénètre dans le central d'origine par son volume saillant dans la cour. Le traitement des façades sur cour est en ciment-pierre, qui contraste volontairement avec la brique d'origine. Ce n'est pas le cas d'une intervention ultérieure sur la cour, où un volume de circulation supplémentaire entre deux parties du bâtiment d'origine est traité dans la continuité de l'existant, s'en distinguant



Élévation des façades sur cour (à gauche) et sur le boulevard (à droite), première version, 1963 (Archives de Paris).



Élévation des façades sur cour (à gauche) et sur le boulevard (à droite), deuxième version, 1963 (Archives de Paris).



Vue des façades sur cour, 1968 (© Orange / DANP).



Vue actuelle des façades sur cour (détail).



Réfection du sol à la jonction des deux ailes du bâtiment d'origine (© Orange / DANP).



Circulation complétée entre les deux ailes du bâtiment primitif.



Vue de la façade sur le boulevard en 1974 (© Orange / DANP).



Plateaux réaménagés dans le bâtiment ancien, sur la cour.



Vue actuelle de la structure du bâtiment.

uniquement par la brique flammée employée. Côté boulevard, la version modifiée de l'élévation de Bukiet s'insère donc sans grande originalité dans le front bâti existant mais émerge des toitures voisines. Le traitement du rez-de-chaussée s'apparente à un hall d'immeuble moderne, avec un passage véhicule latéral. Ce porche ouvert a été refermé et habillé en pierre à une date indéterminée, certainement au moment de la réhabilitation du hall d'entrée. Les modifications majeures concernent en outre le remplacement d'une grande partie des menuiseries sur les deux bâtiments, mais les grands plateaux, bien que partiellement aménagés en bureaux, n'ont pas subi de transformations structurelles notables.

Orange quitte aujourd'hui en partie ces locaux qui vont être réhabilités à usage de bureaux. L'opérateur téléphonique conservera une partie du sous-sol ainsi que le premier étage du bâtiment dans la cour, qui abrite des équipements techniques.

Concernant l'aménagement en bureaux, le projet n'envisage pas de transformation structurelle lourde. Il conserve les plateaux en l'état, comme les circulations (escaliers ancien dont l'un a été doublé d'un ascenseur à une période récente), mais ajoute des circulations et

équipements d'accessibilité et de sécurité. Les toitures terrasses sont rendues en partie accessibles et végétalisées, une végétalisation qui concerne également une partie de la cour actuellement traitée en béton et la mise en place de treilles et murs végétaux sur les murs mitoyens (cour et courette arrière).

Les façades subissent les modifications les plus importantes. Sur le boulevard, l'élévation est percée plus largement à chaque niveau et son revêtement est modifié. L'aile en retour sur cour, qui sert de liaison entre les bâtiments A et B, voit sa façade entièrement transformée en mur-rideau vitré et un escalier y est ménagé. En fond de cour, le soubassement du bâtiment est plus largement ouvert par la suppression des allèges et un accès PMR est créé. Il conserve ses menuiseries récentes. En revanche, les menuiseries d'origine de la cage d'escalier (qui subsistent ponctuellement en d'autres parties du bâtiment) sont remplacées par des modèles métalliques contemporains. Le petit volume de circulation ajouté dans la cour contre l'aile latérale du bâtiment ancien serait partiellement détruit, entraînant une nécessaire restitution des façades de part et d'autre.

Dans son avis réservé transmis le 9 septembre 2021, le DHAAP a attiré l'attention sur la transformation de la façade sur le boulevard, conçue volontairement à



Élévation des façades sur rue et sur cour, état existant présentant les modifications envisagées (© Morris & Renaud).



Vue d'insertion du projet côté cour (© Morris & Renaud).



Vue d'insertion du projet depuis le boulevard (© Morris & Renaud).



l'origine comme une architecture d'accompagnement vouée à se fondre dans le linéaire du boulevard. Il avait en outre émis une réserve sur la disparition complète de la façade de l'étroite aile en retour et la suppression des allèges de la façade ancienne côté cour.

Cet avis a entraîné, après échanges, de nouvelles propositions déposées le 1^{er} octobre 2021, notamment concernant l'accès au rez-de-chaussée haut en fond de cour. La création de la plateforme et la suppression des allèges ont été abandonnés.

DISCUSSION

Paul Chemetov note l'intérêt de la façade de Joseph Bukiet et regrette la médiocrité du projet destiné à la remplacer. Dominique Cercllet et Xavier Brunquell appuient cet avis.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancien central téléphonique Danton, pour lequel le DHAAP avait transmis en amont un avis réservé. La Commission appuie ces réserves et, considérant l'intérêt de la façade dessinée par Joseph

Bukiet sur le boulevard, regrette la médiocrité du nouveau dessin, qui apparaît comme le mauvais pastiche d'un ancien central.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 82 ; 3589W 2183.
- Archives Orange : photographies.
- Casier archéologique : Fouilles 139, boulevard Saint-Michel (1927) ; C.V.P. du 26/11/1927, rapport d'A. Blanchet, p. 96-98 ; P.V. CVP du 26/11/1927, rapport d'A. Grimault, p. 98-101 et annexe.
- Ifa : photographies.
- « Le central automatique Danton », *Revue des téléphones, télégraphes et TSF*, n° 91, avril 1931, et n° 94, juillet 1931.

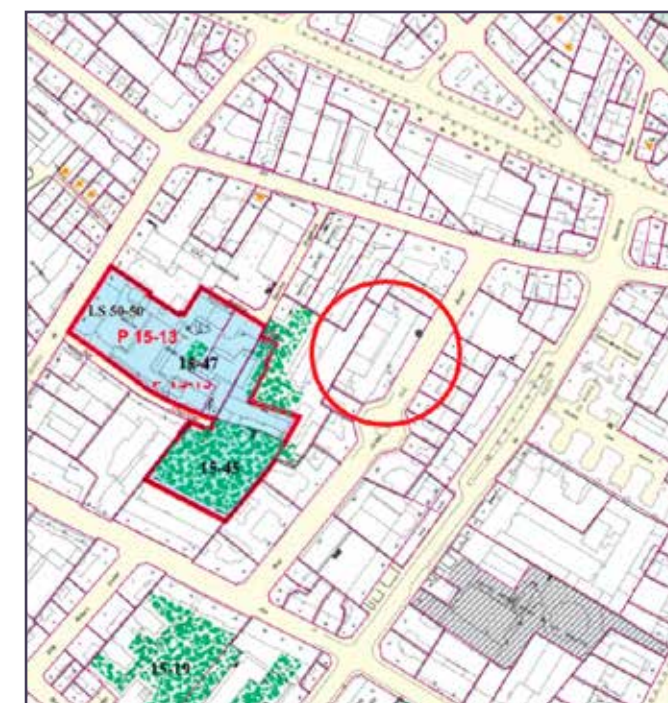
8-10, rue Jobbé Duval (15^e arr.)

AVIS TRANSMIS

Réhabilitation de l'ancien central téléphonique Vaugirard

Pétitionnaire : M. Nicolas BASTID
 CITYHOLD JOBBE SCI
 PC 075 115 21 V0025
 Dossier déposé le 21/05/2021
 Fin du délai d'instruction le 21/10/2021

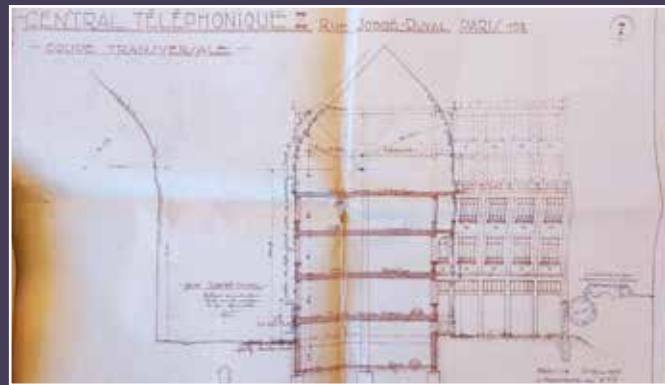
« Restructuration d'un immeuble à destination de bureaux et de service public ou d'intérêt collectif, création d'un niveau supplémentaire partiel (sous-sol), d'une construction existante à R+5 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existants à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux et d'habitation en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif et de bureaux. Surface changeant de destination : 166,5 m². Surface de bureaux créée : 1153 m². Travaux comportant des démolitions. Surface démolie : 773 m². »



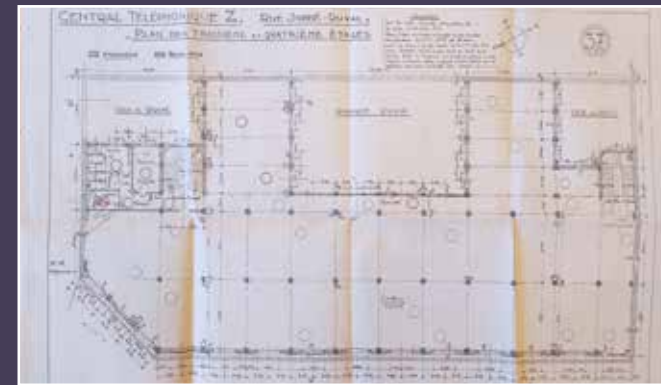
Extrait du P.L.U.



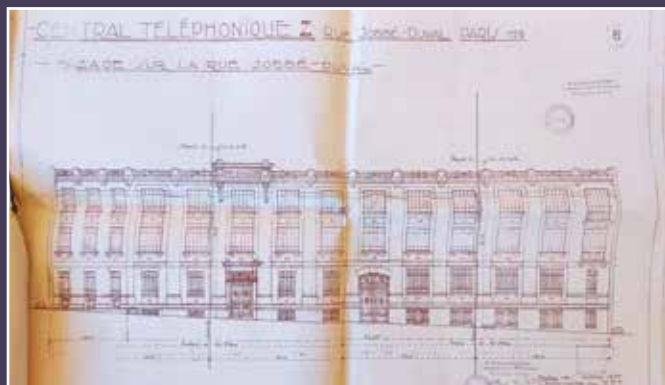
Extrait du cadastre (fin XIX^e siècle).



Coupe transversale du bâtiment, dessinée par Charles Giroud en 1925 (Archives de Paris).



Plan des 3^e et 4^e étages, dressé par Giroud en 1928 (Archives de Paris).



Élévation de la façade sur la rue Jobbé Duval, dessinée par Charles Giroud en 1925 (Archives de Paris).



Élévation de la façade sur la rue Jobbé Duval, présentant la surélévation dessinée par Giroud en 1928 (Archives de Paris).



Vue actuelle de la surélévation bâtie sur la terrasse.



Vue actuelle de l'un des escaliers.

PROTECTION

Aucune protection.

ANTÉRIORITÉ

Avis « favorable avec réserves » transmis par le DHAAP le 30/09/2021.

PRÉSENTATION

Le central téléphonique dit « Z » ou « Vaugirard » est bâti à partir de 1925, dans le cadre de la création d'un nouveau réseau automatisé de télécommunications pour l'agglomération parisienne. La construction en est confiée à Charles Giroud (1871-1955), élève de Gaston Redon à l'École des Beaux-arts, architecte de l'administration des PTT mais aussi architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux puis architecte adjoint du Sénat. Une première version de l'imposant bâtiment d'une emprise de plus de 1800 m², développé le long de la nouvelle rue Jobbé-Duval (elle est ouverte en 1912) se limite à un niveau de rez-de-chaussée sur caves et deux étages. La première demande de permis de construire, déposée en décembre 1925, avait cependant prévu « une extension ultérieure du service téléphonique » et la réalisation de deux étages supplémentaires couverts en terrasse, que les fondations et la structure en poteaux et poutres de

béton armé permettraient de supporter, les poteaux du dernier niveau initial étant même « amorcés en prévision de la surélévation ultérieure des troisième et quatrième étages » (AD75, VO12 296).

La surélévation est réalisée dès 1928, suivant le plan masse existant : une grande aile sur rue à pan coupé sur l'angle sud-est (imposé par la présence du rond-point situé au centre de la rue Jobbé-Duval) et deux ailes en retour ménageant une grande cour centrale et deux cours latérales dans lesquelles saillent les deux escaliers desservant tous les niveaux, conçus comme de grands plateaux modulables. L'architecte anticipe sur les usages futurs et revendique en effet des « plans [...] établis pour permettre ultérieurement toutes les transformations jugées nécessaires ». La distribution intérieure est ainsi modifiée au deuxième étage suite à l'augmentation du bâtiment qui permet l'installation du transit automatique et donc une réorganisation générale des espaces. Par la suite, d'autres modifications intérieures n'auront ainsi peu ou pas d'impact sur le bâti. Ainsi, l'appartement du chef de centre avait été ménagé au quatrième étage, pourtant conçu pour accueillir des équipements techniques. Lorsque ceux-ci doivent être déployés à ce niveau, en 1958, la distribution est simplement supprimée et le logement déplacé dans une ultime surélévation

bâtie sur la terrasse. Ce cinquième étage, accueillant également des bureaux, est réalisé en structure légère de béton armé et de charpente métallique afin, comme stipulé au permis déposé en 1961, « d'éviter de toucher au gros-œuvre de la terrasse existante et de ne reprendre aucune structure de l'étage inférieur » (AD75 1069W 805). C'est à l'occasion de cette modification que sont installés des ascenseurs dans les cages d'escaliers. Supprimés depuis, ils ont entraîné la disparition des garde-corps d'origine (des mains courantes subsistent le long du mur). Cette conception rationnelle et économique guide dès l'origine la réalisation des façades en brique et béton, visant à offrir un « maximum de lumière et d'air dans les différents services du bureau et à réduire au minimum les frais d'entretien ». En effet, malgré des portées importantes, les nombreuses baies laissent pénétrer assez largement la lumière. Les menuiseries ont été toutes modifiées côté cour, mais de nombreuses huisseries anciennes subsistent côté rue. La cohérence et la simplicité de la mise en œuvre ne négligent pas un aspect esthétique dans l'alternance des matériaux et les détails décoratifs. Sur la rue notamment, les travées verticales sont mises à profit pour créer un ordre colossal de pilastres, tandis que les registres horizontaux sont marqués par un traitement différencié des allèges et, au rez-de-chaus-

sée, par des grilles de défense simples mais élégantes. Les ferronneries sont plus décoratives au-devant des deux accès au bâtiment, une entrée piétonne et un accès véhicules. Ce dernier, situé au centre, débouche dans la cour principale, conservée dans ses proportions alors que les courettes latérales ont été couvertes à R+1.

Le programme actuel vise à une restructuration complète à usage de bureaux. Des aménagements avaient déjà été réalisés dans ce sens par le propriétaire, Orange, qui conservera un niveau complet et des espaces techniques. Le projet maintient les escaliers existants et en crée un nouveau, avec modification des circulations d'ascenseurs. Les flux sont modifiés à rez-de-chaussée pour séparer l'accès Orange des nouveaux bureaux. L'accès principal sera ménagé par le porche et distribuera les niveaux de part et d'autre depuis un « jardin d'hiver » aménagé au-devant de la façade sur cour. Les courettes latérales seront pourvues de verrières en remplacement des toitures techniques à skydômes qui les couvrent actuellement. Sur une des courettes, le niveau de couverture est abaissé, entraînant la nécessaire reconstruction d'une partie de façade. Ces verrières, ainsi qu'une dalle translucide dans la cour principale, visent à ménager un apport de lumière en sous-sol. Le sous-sol est en effet



Vue actuelle de l'un des escaliers.



Vue actuelle des façades sur cour.



Menuiseries anciennes subsistant en façade arrière.



Détail de la ferronnerie de la porte piétonne.



Grille de défense du rez-de-chaussée haut sur la rue Jobbé Duval.



Coupe, état projeté (© B. architecture).



Coupe, état projeté (© B. architecture).



Plan du rez-de-chaussée, repérage des démolitions (© B. architecture).



Plan du 1^{er} étage, repérage des démolitions (© B. architecture).

dégagé de ses installations techniques, déplacées dans un niveau supplémentaire à creuser. Y sera également installé un auditorium.

Les plateaux sont purgés des aménagements existants afin de laisser apparaître la structure en béton. Les menuiseries sont remplacées sur le modèle des anciennes, celles qui subsistent étant également refaites. Au rez-de-chaussée, côté rue, les grilles de défense sont déposées, et l'allège sur le pan coupé supprimée pour ménager une sortie de secours. Côté cour, une partie des allèges est supprimée pour ouvrir plus largement la façade sur la cour végétalisée, dans la continuité de l'espace « jardin d'hiver ».

En terrasse supérieure, le sol en dalles de ciment sera entièrement repris. La surélévation de 1961 est considérablement modifiée, toutes les allèges étant déposées au profit de grandes baies vitrées. Deux travées sont supprimées pour créer un espace entièrement vitré.

Si le projet s'inscrit dans une continuité permise par un bâtiment modulable, le DHAAP émet des réserves sur l'ouverture très importante du rez-de-chaussée sur cour et sur la disparition d'allèges en façade sur rue (sur le pan coupé), comme des grilles de défenses qui font partie du programme d'origine et animent l'élévation en partie basse.

DISCUSSION

Mireille Grubert insiste pour que soit rendu lisible et visible le corpus des anciens centraux téléphoniques, par exemple en préservant un détail de façade de chaque bâtiment, ou par l'apposition de plaques. La suppression des grilles envisagée est une perte de signe, d'affichage. Soline Nivet rappelle que ces bâtiments, même réaffectés à 80% à d'autres programmes, continuent de servir et posent la question de l'implantation des futures antennes 5G ; cet aspect implique une réflexion sur ce que l'on veut voir ou ne pas voir des réseaux en ville. Paul Chemetov considère pour sa part que cette architecture est prête à être réutilisée ; pourquoi donc prévoir des démolitions ? Xavier Brunquell souligne lui aussi la qualité artisanale des détails d'allèges et de ferronneries. La Commission du Vieux Paris appuie par conséquent les réserves formulées par le DHAAP sur le projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Central téléphonique Vaugirard (8-10, rue Jobbé-Duval, Paris 15^e)*. *Audit historique et patrimonial*, mai 2021.
- Archives de Paris : VO12 296.



Plan du sous-sol, repérage des démolitions (© B. architecture).



Vue aérienne du projet (© B. architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© B. architecture).



Vue projetée de la galerie donnant sur le jardin (© B. architecture).



Vue projetée de la terrasse (© B. architecture).



23-27, rue Médéric (17^e arr.)

FAISABILITÉ

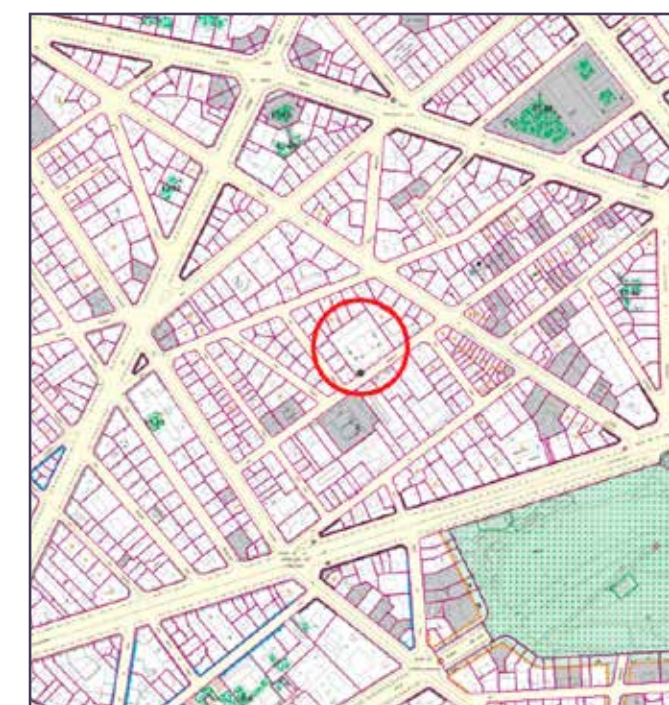
Réhabilitation de l'ancien central téléphonique Carnot-Monceau

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le central Carnot est le premier central téléphonique automatique installé à Paris dans le cadre de la réorganisation et modernisation du réseau parisien d'après-guerre. Le bâtiment s'insère sur une vaste parcelle, alors essentiellement constituée de terrains occupés par des entrepôts qui seront démolis par l'État après leur achat en 1919. La construction du central est confiée à Paul Guadet (1873-1931), auteur d'autres équipements tels les centraux téléphoniques d'Auteuil, Daumesnil et Ménilmontant en tant qu'architecte du ministère des PTT. Élève notamment de son père, Julien Guadet (1834-1908), à l'école des Beaux-arts, ses réalisations de bâtiments publics sont nombreuses en tant qu'architecte des Affaires étrangères, architecte en



Extrait du P.L.U.



Vue actuelle des façades sur cour.



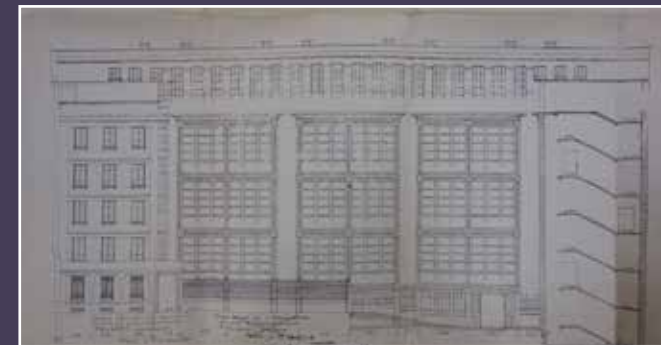
Vue aérienne en 1920 (I.G.N.).



Extrait du cadastre de 1890 (Archives de Paris).



Vue du central téléphonique en construction (publiée dans *L'Architecte*, 1925).



Élévation de la façade principale, dessinée par Paul Guadet en 1924 (© Orange / DANP).



Élévation de la façade sur cour et coupe, 1924 (© Orange / DANP).



Vue du central téléphonique achevé (publiée dans *L'Architecte*, 1925).



Détail des façades sur cour.

chef des Bâtiments civils et palais nationaux à la Cour des comptes, ou encore du sous-secrétariat d'État de l'enseignement technique. Pour ce central, bâti à partir de 1922, ce ne sont pas moins de trois projets successifs qui seront déposés en sept ans pour répondre aux besoins du nouveau réseau. Une nouvelle campagne d'envergure visant à augmenter les locaux sera menée par Claude Le Cœur (1906-1999) en 1946 et 1970. Également élève de son père, François Le Cœur (1872-1934) – qui réalise le central du Temple dit central « M » en 1907 –, il sera lui aussi architecte des PTT puis architecte en chef du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme (MRU). La dernière grande opération menée sur le bâtiment remonte aux années 2000, avec une restructuration visant à adapter les différents corps de bâtiments, notamment par de nouvelles circulations, menée par l'agence Sexter Loyrette.

Le premier projet déposé en 1920 prévoit une construction entièrement en béton armé avec une structure de poteaux et poutres maîtresses, adoptant un profil cintré pour un meilleur encastrement dans les têtes de poteaux dès lors que les portées dépassent 12 mètres (« dans les salles de répartiteur général, de bâtis et de tables manuelles »). Elles supportent des planchers de dalles nervurées et, en toiture, des

terrasses couvertes de ciment volcanique. Les élévations sont prévues en remplissage de briques apparentes et les appuis et meneaux des baies en aggloméré de ciment. Dès les premiers devis, l'aspect décoratif des façades est pris en compte, jusqu'aux incrustations de grès colorés. La décoration intérieure même fait l'objet d'un descriptif comprenant les « plinthes cimaises, chambranles et baguette figurant panneaux de faux-lambris le tout en sapin et peint comme l'ensemble de la pièce », des éléments qui subsistent aujourd'hui. Cette logique fonctionnelle et structurelle doit permettre une extension des locaux, qui est d'ailleurs anticipée puisque, dans un premier temps, la partie du terrain donnant sur la rue Guyot (actuelle rue Médéric) est « laissée disponible pour une construction ultérieure ».

Dans sa première, version, l'ensemble se limite en effet à trois corps de bâtiments répartis autour d'une vaste cour centrale. Les deux ailes latérales accueillent les escaliers dans les angles formés par la jonction avec l'aile centrale, et sont prolongées par deux pavillons d'about à rez-de-chaussée. Mais dès 1924, l'aile en fond de cour, détachée de la limite mitoyenne par une longue cour garantissant l'apport de lumière sur toute la façade arrière, est augmentée d'un étage. Ce niveau se distingue par son parement tout de briques et ses percements en arcades,

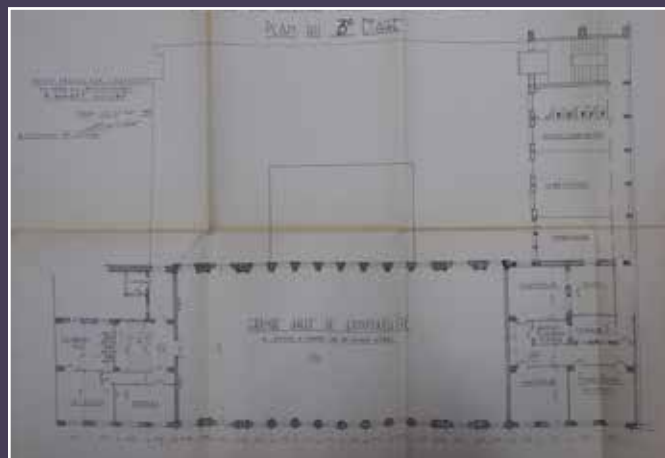
alors que l'élévation sous-jacente est marquée par le jeu de contraste entre la trame en béton et le remplissage de briques, prétexte au développement d'une grande diversité ornementale : brique disposée en motifs géométriques, brique moulée créant des reliefs dans le parement et, dans les structures en béton enduites de ciment, des incrustations de grès cérame de divers coloris. Paul Guadet avait employé ce procédé pour les façades de l'hôtel Carnot, bâti entre 1906 et 1908 avenue Elisée-Reclus ; il n'hésite pas à le développer dans ce grand équipement, qui plus est dans la cour. Une cour initialement visible depuis la rue, mais qui est fermée après 1925 par une aile complémentaire, destinée à accueillir des services administratifs de la direction des téléphones de Paris. Cette aile s'insère entre les deux pavillons existants, mais se différencie du langage général par une trame plus large, créant des doubles hauteurs et donc des niveaux d'entresols, comme par un vocabulaire décoratif plus austère, utilisant les saillies des éléments en béton. Trois grands pilastres au remplissage de briques moulées, formant un ordre monumental, rythment cette nouvelle élévation.

Le nouveau central automatique est inauguré en 1928. Si certaines salles sont adaptées pour recevoir le nouvel équipement, d'autres répondent encore aux impératifs

du réseau manuel qui subsiste ailleurs et transite par le central Carnot, et sont aménagées pour les tables des opératrices.

L'automatisation se poursuit cependant et, dès 1929, une surélévation générale est projetée afin de disposer de plus de salles destinées au nouveau système, mais aussi à des bureaux et ateliers. Elle consiste en un niveau supplémentaire sur les ailes sur cour et rue et en deux niveaux sur les ailes latérales, toujours construits en poutres et poteaux de béton. Si le devis prévoit un remplissage de briques apparentes « avec décoration en grès émaillé se raccordant avec celle existante », l'exécution mène visiblement à la forme d'un brisis percé de lucarnes, tel qu'on le voit aujourd'hui et que semblent l'indiquer les plans. En 1931, des clichés pris suite à un incendie confirment cette mise en œuvre.

En 1946, face à l'urgence de réaliser de nouvelles installations dans cet ensemble, l'administration des PTT confie à son architecte Claude Le Cœur la réalisation d'une annexe dans la cour arrière. Il s'implante au centre de la trame existante, entraînant la division en deux cours de part et d'autre d'un nouveau bâtiment de quatre étages en ossature béton et remplissage de brique (aujourd'hui enduit). Deux petites annexes lui sont également accolées à rez-de-chaussée.



Plan du 3e étage, dressé par Paul Guadet en 1925 (© Orange / DANP).



Élévation de la façade principale, dessinée par Paul Guadet en 1925 (© Orange / DANP).



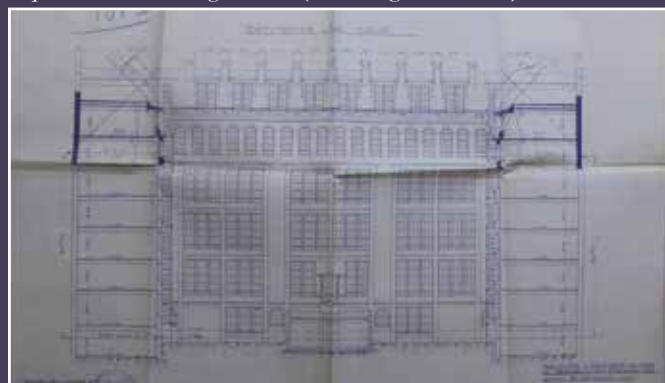
Vue de la façade principale en 1928 (© BnF).



Grande salle des opératrices du centre téléphonique automatique au second étage, 1928 (© Orange / DANP).



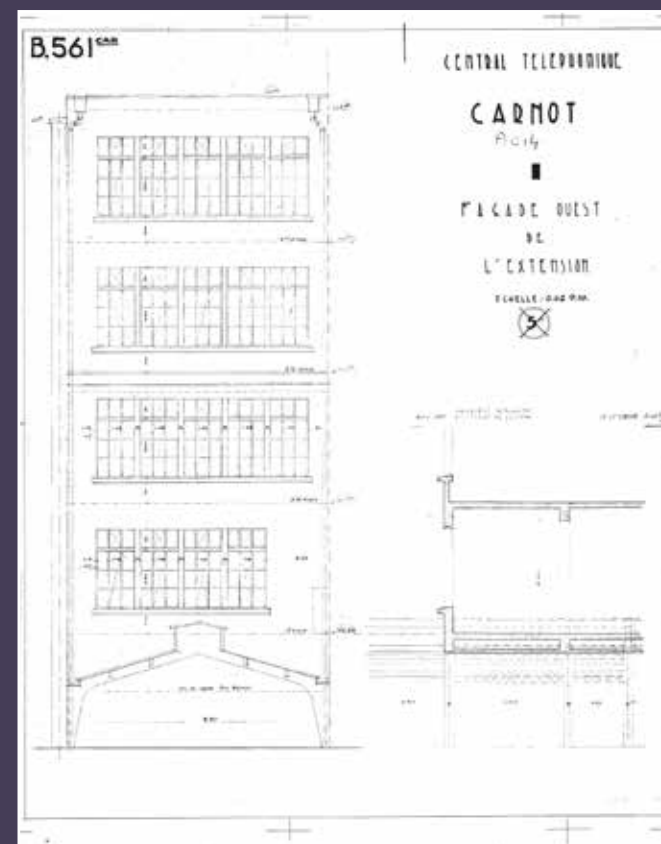
Grande salle des opératrices du centre téléphonique automatique au second étage, 1928 (© Orange / DANP).



Surélévation de la façade sur cour, 1929 (© Orange / DANP).



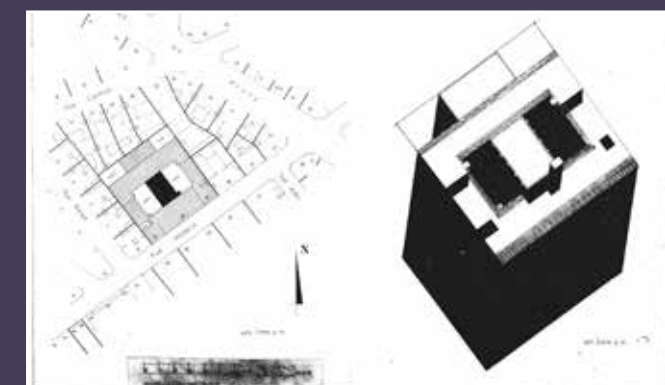
Photographie de l'incendie du 23-27 rue Guyot, 29 mars 1931 (Source : Internet).



Élévation de la façade ouest de l'extension, 1954 (© Orange / DANP).



Vue aérienne du bâtiment et de l'extension (Source : Internet).



Plan de situation et plan masse de l'extension, 1974 (© Orange / DANP).

C'est encore à Claude Le Cœur que l'on fait appel, presque 30 ans plus tard, pour mettre en œuvre une nouvelle extension pour accueillir des salles de téléphone automatique supplémentaires. Elle s'implante cette fois au milieu de la cour centrale, reliant les corps de bâtiments sur rue et de fond de cour sur l'ensemble des niveaux avec ses cinq rangées de poteaux de béton. En raison de la pente du terrain, l'accès au nouveau bâtiment depuis chacune des nouvelles cours créées nécessite l'étagement de niveaux de planchers différenciés, reliés par des emmarchements. Cette opération voit également l'installation d'un escalier de secours en vis métallique, hors-œuvre, dans la cour est à l'angle avec le bâtiment du fond. La construction de ce bâtiment de liaison, comme de l'annexe qui avait été réalisée en 1946, entraîna nécessairement une disparition de plusieurs travées des façades des années 1920.

Dans la dernière partie du XX^e siècle, les modifications restent ponctuelles et liée au réaménagement en bureaux suite à la miniaturisation des systèmes, bien qu'affectant parfois les façades par le déplacement ou la création d'ouvertures, de secours notamment. Dès les années 2000 cependant, les opérations se font plus importantes, d'abord avec des ravalements entraînant le remplacement des menuiseries d'origine en bois par

des châssis en aluminium, puis avec des transformations structurelles liées à une réorganisation des circulations, mais concernant surtout le bâtiment sur rue. Les escaliers d'origine et le parti général des constructions d'origine et extensions n'ont ainsi pas été affectés par ces travaux.

Le central téléphonique Carnot conserve un fort degré d'authenticité, tant à l'extérieur que dans les intérieurs, malgré l'évolution des usages et la cession au domaine privée (l'opérateur téléphonique principal y conservant des espaces). Ses caractéristiques fortes, sa position dans cette histoire architecturale de la téléphonie et la signature de grands noms de l'architecture pourraient plaider en faveur d'une protection qui permettrait une vigilance renforcée face aux transformations futures.

L'opération actuelle vise à une réhabilitation complète de cet ensemble, qui serait réalisée dans le respect de ses qualités patrimoniales. On envisage ainsi la restauration des façades de Guadet et le remplacement des menuiseries par des modèles plus adaptés à l'existant comme aux performances thermiques visées. L'isolation par l'intérieur est prévue, pour laquelle le DHAAP a déjà alerté, en faisabilité, sur la nécessité de préserver les structures visibles, notamment les grandes poutres cintrées, et les éléments de décor. Si les escaliers anciens, de très belle facture, sont conservés, le projet prévoyait,



Élévation de la façade est de l'extension, 1974 (© Orange / DANP).



Extension de Le Coeur depuis l'aile ouest.



Vue de la cour est.



Vue d'un étage courant du bâtiment de fond de cour.



Rez-de-chaussée du bâtiment de fond de cour.



Un des escaliers à la jonction entre le bâtiment de fond de cour et les ailes latérales.



Détail de l'escalier.



Élévation de la façade sur rue, état projeté (© Palissad architectures).



Coupe, état projeté (© Palissad architectures).



Présentation des modifications structurelles apportées aux bâtiments, plan du R+2 (© Palissad architectures).



Plan des terrasses, état projeté (© Palissad architectures).

pour des raisons de sécurité, la suppression des volées des rez-de-chaussée bas. La solution d'une simple condamnation par un cloisonnement a d'ores et déjà été évoquée. Concernant les circulations verticales comme horizontales, il s'agirait d'homogénéiser les différentes altimétries de planchers entraînés par une construction et des modifications progressives. Des niveaux intermédiaires, en mezzanines, seraient ainsi créés dans les volumes de double hauteur tout en préservant la lecture des volumes d'origine. Pour faciliter la circulation sur l'ensemble des plateaux, les circulations verticales seraient rapportées dans le bâtiment des années 1970, sur des niveaux de planchers modifiés. Une partie des façades serait ouverte pour créer un espace vitré, ouvrant sur deux jardins créés de part et d'autre, dans les deux cours. Les toitures terrasses seraient accessibles et végétalisées, les dispositifs techniques étant relégués en sous-sol et entraînant des décaissements à R-2.

RÉSOLUTION

Pas de résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Etude historique, Grahal, Octobre 2020.
- «Inauguration du centre de téléphone automatique Carnot à Paris», *Annales des PTT*, 1928.
- «Le bureau automatique Carnot», *Annales des PTT*, 1929.



Extrait du cadastre de 1890 (Archives de Paris).



Vue en 1971 de l'angle des rues Poncelet et des Renaudes en cours de démolition. Au fond, l'ancien central Wagram (Casier archéologique).



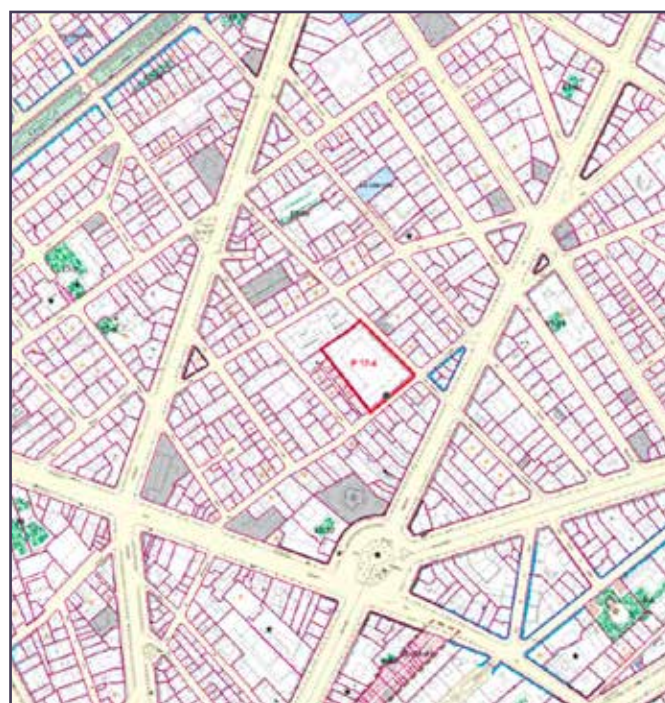
Vue de l'ancien central Wagram en 1971 (Casier archéologique).

33, rue Poncelet (17^e arr.)

Rénovation lourde d'un central téléphonique conçu par Jean Dumont

Pétitionnaire : M. Thomas CAMUS
 BATIPART PONCELET
 PC 075 117 21 V0033
 Dossier déposé le 04/08/2021
 Incomplet au 27/09/2021

« Modification d'aspect extérieur, d'une construction existante à R+5 sur 3 niveaux de sous-sol.
 Surface créée : 5632 m². Travaux comportant des démolitions. Surface démolie : 6194 m². »



Extrait du P.L.U.

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le Central téléphonique du 33, rue Poncelet se distingue des autres centraux pour plusieurs raisons : par l'ampleur de son emprise (il s'agit d'un des plus imposants équipements de la capitale), par son architecture sur rue en béton brut (quand de nombreux centraux ont cherché à reprendre les matériaux « parisiens » tels que la brique ou la pierre, et sont sinon enduits), enfin par son emplacement en angle, qui n'est pas non plus une disposition des plus communes. Là encore, aucun permis de construire n'a pu être exhumé, et l'inventaire ébauché par Poste Immo, en partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, sur les hôtels postaux parisiens n'a fait qu'une mention de cette adresse appartenant à un programme plus complexe. Très peu de documents sont donc à notre disposition pour analyser ce bâtiment.

La Commission du Vieux Paris a réalisé deux prises de vue en 1971 de l'angle des rues Poncelet et des Renaudes, lors des démolitions nécessitées pour cette construction. Parmi les bâtiments démolis, au 29, rue des Renaudes, le premier central téléphonique édifié à cet emplacement en 1897 par Jean-Marie Boussard, architecte de la

direction générale des Postes et Télécommunication. Sa façade en pierre de taille, d'écriture éclectique, dissimulait l'un des plus importants centres de mise en relation de Paris avec près de 3 000 abonnés desservis. Une vue des intérieurs témoigne d'ailleurs de l'exercice fastidieux que représentaient de telles commandes, mêlant grande architecture, industrie et technologie.

En 1968, l'architecte Epstein dépose une demande de permis de construire pour deux immeubles d'habitation au 33, rue Poncelet. Son permis lui sera refusé, car la préfecture de la Seine souhaitait que soit établi un plan d'aménagement de l'îlot, afin d'anticiper la mise au jour de cette installation par le Ministère des Postes et Télécommunication qui était en train d'acquiescer, au même moment, plusieurs parcelles voisines. C'est finalement une grande partie de l'îlot qui sera vouée à cet imposant équipement. Sa réalisation est confiée à Jean Dumont (1923-2007), architecte ordinaire des Bâtiments civils et palais nationaux en 1953, devenu architecte en chef en 1958. Diplômé en 1948 de l'école des Beaux-Arts et sorti de l'atelier axé sur l'urbanisme qu'y tenaient Louis Arretche et Georges Gromort, Jean Dumont a intégré un temps l'agence de Michel Roux-Spitz. Parallèlement, il amorce une carrière d'enseignant à l'École du Bâtiment et des Travaux publics et à l'École Spéciale. C'est sur les



Vue intérieure de l'ancien central téléphonique, 29 rue des Renaudes (© BHVP).



Vue depuis la rue des Renaudes en 1973 (© Orange/DANP).



Vue depuis l'angle des rues Poncelet et des Renaudes en 1973 (© Orange/DANP).



Vue actuelle depuis l'angle des rues Poncelet et des Renaudes.



Vue actuelle de l'entrée du bâtiment, rue Poncelet.



Détail des ouvertures de la façade principale.



DEMOLITION MODIFICATION DES FACADES

Vue actuelle présentant la zone de démolition du niveau supérieur du socle et celle de la dépose des façades (© DATA / OBVIE architectes).

conseils de Roux-Spitz qu'il rejoint en 1953 Émile-Louis Viret (1881-1968), pour définir le plan-masse de rénovation de l'îlot insalubre n° 11, future ZAC des Amandiers, dans le 20^e arrondissement. Un premier chantier mêlant urbanisme, architecture de logements, mais aussi industrielle, puisque la préfecture de la Seine, qui conduit le chantier en régie directe, décide de lui confier la réalisation de la première (et la dernière) Cité artisanale pour rationaliser les productions dans les quartiers résidentiels. Jean Dumont y démontre son talent pour l'architecture brutaliste. Pour autant, la suite de sa carrière l'éloignera de cette problématique. Architecte des PTT, il travaillera aussi pour les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé. Enfin, devenu conservateur des domaines nationaux de Compiègne en 1961, puis de celui de la Malmaison (1969-1971), il aura la charge, entre 1978 et 1985, du domaine du Château de Versailles et des Petit et Grand Trianon. Jean Dumont sera finalement reçu à l'Académie d'architecture.

Dumont réalise ce central en 1971. Le programme est mixte. Le rez-de-chaussée et les sous-sols sont occupés par un centre de tri postal, les trois niveaux supérieurs sont dédiés aux bureaux, qui sont surmontés d'étages mêlant bureaux et salles des réseaux de téléphonie. Cette répartition se lit en façade. Le socle des deux pre-

miers niveaux est percé par un jeu d'ouvertures en bandeaux, carrés ou rectangulaires, obtenu par le percement des panneaux de béton préfabriqué ; le troisième est plus largement ouvert par des baies rectangulaires que scandent des piliers en béton ; au-dessus, assis sur une corniche épaisse et en léger porte-à-faux, un bloc de trois niveaux de bureaux et de salles techniques sont percés de meurtrières, dont le rythme alterne en fonction des plateaux en simple ou double hauteur. Imperceptible depuis la rue car implanté en fort recul, un dernier bloc de deux niveaux en double hauteur reprend ce langage sans que les encadrements des meurtrières ne forment saillies, complété par trois niveaux de bureaux généreusement ouverts. L'ensemble, d'une grande complexité architecturale, offre ses morceaux de bravoure à la vue des passants. Mais c'est depuis l'intérieur, dans l'épaisseur des fenêtres, que la richesse de la matière peut être appréciée, puisque béton gravillonné et béton lisse avec empreintes de coffrages ne se distinguent clairement que de très près. Ces détails ne font qu'accentuer le premier effet de grande qualité de l'élévation du socle de ce bâtiment. Soulignons pour finir la réalisation de Jean Dumont en 1975 de l'hôtel des Postes situé au 61-63, rue de Douai, 9^e arrondissement qui, avec une architecture métallique et avec un programme de petite envergure,

témoigne de la même finesse et de la même richesse, confirmant, si nécessaire, le talent du maître d'œuvre. L'ensemble des espaces destinés aux réseaux va être libéré par la modification des installations de téléphonie. Le centre de tri postal restera ; seuls les bureaux et installations de téléphonie quittent les lieux. Ainsi, les trois niveaux de sous-sol et la majeure partie du rez-de-chaussée sont hors projet. Dans les niveaux supérieurs, un équipement non défini pour le moment occupera le premier étage. Les autres seront livrés en plateaux, à usage de bureaux. Pour cela, la luminosité a été recherchée par une somme de démolitions : un patio couvert d'une verrière entraîne la suppression d'une portion de planchers à tous les étages supérieurs et les façades sont toutes déposées à l'exception d'une partie des façades de bureaux situées dans le bloc supérieur, invisible depuis la rue. Le dernier niveau du socle est déposé afin d'ajouter un jeu de décroché supplémentaire sur les rues. De larges façades vitrées, identiques pour la plupart, viendraient ainsi remplacer les jeux de volumes et de percement pensés par Jean Dumont, en particulier sur le socle inférieur, dont les immenses qualités ont été soulignées plus haut. Enfin, les terrasses seront rendues accessibles et végétalisées.

DISCUSSION

Grégory Chaumet constate avec dépit que l'on semble aller toujours plus loin dans la destruction du patrimoine parisien ; c'est aussi un paysage urbain qui disparaîtra si un tel projet devait être mis en œuvre. Géraldine Texier-Rideau se demande comment Orange justifie une destruction aussi importante, tandis que Paul Chemetov, constatant le maintien du tri postal dans le bâtiment, s'interroge sur la nécessité d'y aménager des bureaux. Il propose en outre que l'ensemble bénéficie d'une protection Ville de Paris (PVP). Xavier Brunquell constate pour sa part une tendance spéculative d'Orange, alors même que le bâtiment existant, véritable machine urbaine, pourrait être très utile à l'avenir. Emile Meunier rappelle que Paris bénéficiait de grands services publics et qu'aucun effort n'est fait pour en conserver la trace, ce que confirme Charlotte Hubert, selon laquelle l'architecture existante, même difficile à appréhender, se révèle soudain par le projet de sa démolition, qui témoigne d'un évident manque de culture. Bernadette Blanchon évoque même une détestation de l'architecture brutaliste ; or il existe des leviers programmatiques pour la défendre et la faire vivre. Jean-François Legaret note quant à lui, à propos de la façade très ouverte proposée, qu'elle appellera inmanquablement une protection par



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des rues Poncelet et des Renaudes (© DATA / OBVIE architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue des Renaudes (© DATA / OBVIE architectes).

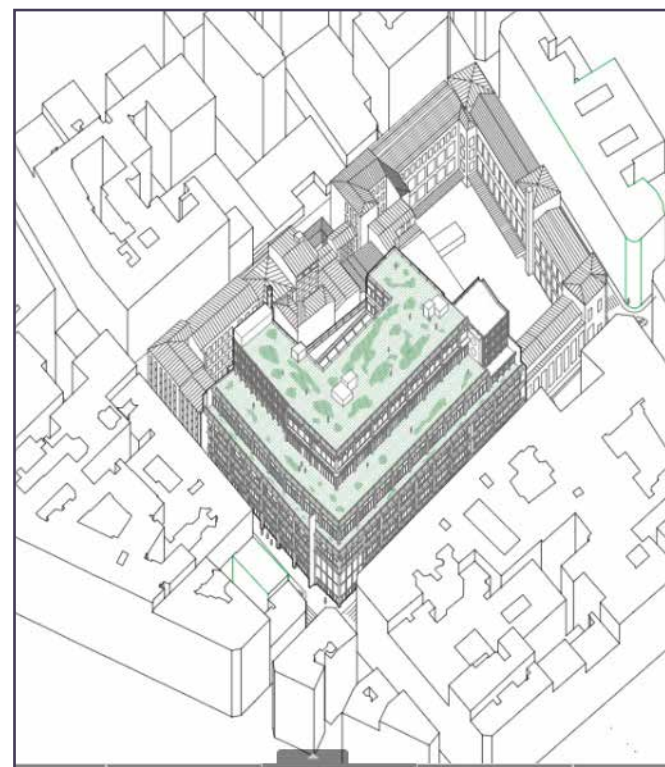
des stores, tandis que Bernard Gaudillère évoque une climatisation spécifique à prévoir. Il note en outre que l'article 11 du PLU doit permettre de s'opposer à des projets au motif de leur difficile insertion dans le paysage urbain.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'ancien central téléphonique de la rue Poncelet. Elle émet à l'unanimité une résolution ferme et très hostile à un projet qui, en proposant la dépose complète des façades, ignore délibérément les qualités plastiques de la réalisation, particulièrement originale et puissante, de l'architecte Jean Dumont. Ce chef-d'œuvre méconnu du brutalisme français participe pleinement du paysage, à la fois vivant et contrasté, de la rue Poncelet et du quartier des Ternes, et à ce titre mériterait d'être préservé au maximum et de bénéficier d'une protection patrimoniale.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives photographiques d'Orange.



Vue axonométrique du projet (© DATA / OBVIE architectes).

DOSSIER

Les ateliers de faubourgs

Les faubourgs parisiens ont eu leurs monographies entre la fin des années 1980 et la fin des années 1990. La Commission du Vieux Paris a été invitée en juin 2021 à réagir sur un ensemble de projets intéressant ces tissus : démolitions totales, surélévations, rénovations lourdes, isolation thermique ont présenté la diversité des interventions qui font aujourd'hui l'actualité dans les arrondissements périphériques. Une autre problématique est récemment ressortie de diverses demandes transmises au DHAAP : celle des ateliers, caractéristique, certes non exclusive, des faubourgs de l'Est parisien. Durant les dernières décennies, alors même que des études fondatrices étaient conduites pour mesurer l'importance de ce mode d'urbanisation mêlant lieu de résidence et lieu de production, de nombreux ateliers ont été reconvertis en lofts et autres locaux tertiaires ou résidentiels. Le plan local d'urbanisme a cherché à amoindrir ce phénomène en protégeant l'affectation de ces locaux à l'artisanat, qui prennent dès lors la forme d'une pastille « clé à molette » pointée à la parcelle. Ainsi, chaque projet de rénovation ou de construction neuve doit maintenir, dans les parcelles repérées, cette affectation. Cependant, la protection de l'affectation n'entraîne pas nécessairement la protection du patrimoine bâti qui l'abrite. Si de nombreuses adresses ont fait l'objet de projets de rénovation, c'est en grande partie grâce à l'attrait que représentent, dans l'imaginaire collectif, ces formes bâties, qui sont l'un des garants des « charmes faubouriens » identifiés à la toute fin du XX^e siècle.

Cependant, il s'agit là d'un des patrimoines les plus fragiles de la capitale, du fait de ses principes constructifs et de son humilité architecturale. D'ailleurs, si l'histoire des tissus faubouriens est aujourd'hui bien connue, l'histoire architecturale de ces constructions reste à écrire ; on peut seulement en esquisser quelques grandes lignes. Les ateliers vernaculaires sont édifiés au XIX^e siècle comme l'architecture domestique qui les entoure, en pans de bois et moellon, parfois recouverts d'un enduit. La plupart du temps, cette touche de finition ne sera pas mise en œuvre, par souci d'économie ; il s'agit là d'une architecture purement utilitaire, qui ne cherche pas à singer l'architecture domestique. Il est difficile de remonter plus haut dans le temps, car cette architecture fragile n'est, le plus souvent, pas parvenue jusqu'à nous. Dans le tournant des XIX^e et XX^e siècles, l'artisanat s'industrialisant, les structures se doivent d'être plus résistantes. En fonction des ressources économiques de l'activité, briques, métal ou béton apportent une portance supplémentaire, sans que les principes constructifs soient remis en cause. À l'image des sheds - dont l'origine précise reste à établir -, la baie d'atelier est un marqueur fort. Pour autant, même le vocabulaire manque pour les définir.

Au début des années 2000, le devenir de la cour de l'Industrie (37 bis, rue de Montreuil, 11^e arrondissement) a participé à une prise de conscience politique et collective. Ouverte sur le foncier de la folie Titon au XIX^e siècle, inscrite au

titre des Monuments historiques en 1992, la cité composée autour de trois cours successives était dans un état sanitaire préoccupant. L'hypothèse d'une démolition totale et d'une reconstruction a conduit artisans, habitants, riverains et politiques à une forte mobilisation. La Ville avait alors acquis la parcelle et confié à la SEMAEST un vaste projet de rénovation et de mise aux normes. En 2010, la CVP avait demandé que soit conduite une étude historique détaillée, afin de préserver d'interventions trop radicales les parties les plus anciennes de cet ensemble. Le résultat, bien que très « normalisé », a fait la démonstration du possible maintien de ce patrimoine et des activités qu'il abrite. En 2018, la CVP a instruit une opération de rénovation sur un ensemble d'ateliers situé à l'angle de la rue et du passage des Taillandiers, constatant l'importance des reprises nécessaires, mais aussi la volonté réelle de donner une seconde vie à un ensemble fragile, mais caractéristique et protégé au titre du PLU.

Aujourd'hui, les adresses authentiques se font rares. Nombreuses sont celles qui font l'objet de projets immobiliers du fait de l'attrait de leur foncier, de leur extrême fragilité face à l'usure du temps ou face aux incendies, première menace de l'architecture en bois. C'est la raison pour laquelle le DHAAP souhaitait attirer l'attention de la Commission du Vieux Paris sur le devenir de ce patrimoine à travers trois exemples significatifs : trois demandes de démolition totale au 70, rue Doudeauville (18^e arrondissement), aux 14-16, rue de la Forge-Royale (11^e arrondissement) et au 10, rue Boyer (20^e arrondissement). Au-delà de rénovations qui semblent parfois impossibles, ou de projets immobiliers dont les préoccupations sont d'une toute autre nature, la question de la survivance de la forme urbaine, de la reconduction du paysage faubourien n'est aujourd'hui pas encadrée. La protection des cours (quand elles ne sont pas couvertes), parfois leur inscription au PLU, ne protègent qu'une surface libre, non son emplacement au centre de la parcelle. Et alors que l'écologie et l'économie des chantiers plaident pour des constructions neuves en structure et parement de bois, rares à ce jour sont les projets qui cherchent à produire une architecture faubourienne contemporaine.



70, rue Doudeauville (18^e arr.)

FAISABILITÉ

Démolition d'un atelier dans le quartier de la Goutte-d'Or

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La partie de la rue Doudeauville comprise entre la rue des Poissonniers et la rue Marx Dormoy a été ouverte en 1826, et constituait une voie de l'ancienne commune de la Chapelle. Il s'agissait d'une zone à vocation agricole (on y cultivait surtout la vigne), maintenue jusqu'à son urbanisation à partir de la moitié du XIX^e siècle avec l'expansion industrielle et ouvrière. La parcelle concernée par cette faisabilité, comme presque tout l'îlot, n'est pas encore éditée dans le cadastre napoléonien révisé (1808-1825). Suivant le cadastre de 1886, en revanche, la parcelle au numéro 70 est désormais lotie, selon un plan masse correspondant à l'actuel : un bâtiment donnant sur rue élevé de 6 étages sur caves, une cour arrière et une deuxième construction à R+1 au fond de la parcelle,



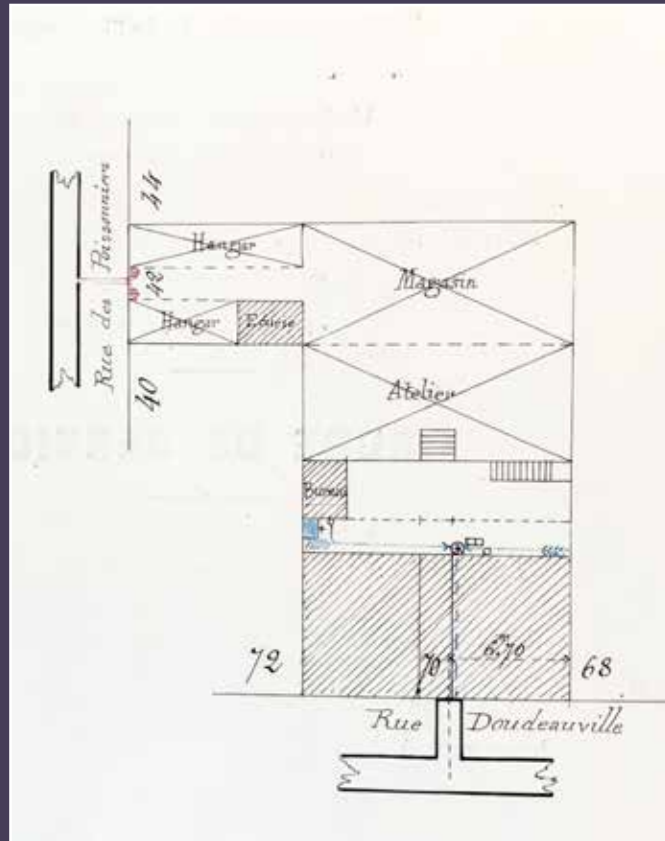
Extrait du PLU.



Extrait du cadastre municipal de la ville de Paris, 1886 (Archives de Paris).



Vue de la rue des Poissonniers au début du siècle (Frédérique Bousquel, *Mémoire des rues, Paris 18e arrondissement 1900-1940*, Paris 2006).



Esquisse du plan existant en 1890, demande de tuyautage (Archives de Paris).



Vue actuelle de l'angle entre la rue Doudeauville et la rue des Poissonniers.



Accès à l'atelier depuis le garage sis au 42, rue des Poissonniers.



Vue actuelle de la façade de l'atelier depuis la cour du bâtiment au 70, rue Doudeauville.

affecté à un atelier; un appentis également en R+1 se trouve à gauche.

Cette parcelle est historiquement liée à celle du 42, rue des Poissonniers, qui a le même propriétaire, un certain M. Quesneville : une esquisse de 1890 montre la connexion entre les deux parcelles et l'usage des constructions à cette époque. En 1923, un plan du 42, rue des Poissonniers montre un garage avec son « atelier de réparation ». Actuellement, cette connexion entre garage et atelier persiste, sous un seul propriétaire, qui par ailleurs n'est plus le même pour le bâtiment donnant sur la rue Doudeauville.

Aujourd'hui, l'atelier se présente dans un état détérioré : les planchers (il y a deux niveaux à l'intérieur) et surtout la couverture sont confortés par de nombreux étaielements, le bois des parois de séparation est fortement abimé ; les escaliers actuels sont quant à eux des dispositifs récents. Si la connexion utilitaire avec le garage, désormais consolidée dans le temps, a peut-être supprimé une façade de l'atelier, néanmoins, la façade sur cour, largement vitrée sur une structure en plâtre et bois est encore presque intègre.

Un permis de construire a été déposé pour le 42, rue des Poissonniers, prévoyant la démolition du garage au profit de la réalisation d'un immeuble R+6. Le propriétaire

envisage aussi la démolition de l'atelier, dont la surface serait destinée à un espace libre à disposition du nouvel immeuble. Sollicité à l'état de faisabilité quant à la possibilité de démolir cette construction, la Direction de l'Urbanisme demande un avis.

Le sujet des ateliers artisanaux des faubourgs parisiens s'impose au regard patrimonial : s'il est évident que souvent, comme dans le cas présent, l'état sanitaire et structurel de la construction est compromis – de sa même nature fragile, il convient de considérer également la quasi unicité des exemplaires qui restent à témoigner des usages, des espaces et des matériaux, à préserver ou à réhabiliter/restaurer.

DISCUSSION

Emile Meunier considère que, si la démolition permettrait la création d'un espace libre, il y a un véritable potentiel de réutilisation dans cette adresse ; il est possible de conserver cet atelier.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'un atelier au 70, rue Doudeauville.

Considérant l'intérêt historique et architectural des ateliers d'artisanat dans les faubourgs de Paris, considérant également leur rareté, la Commission souhaite que soit préservé et restauré celui de la rue Doudeauville, dont la démolition n'a en l'occurrence d'autre but que de ménager un espace libre entre deux immeubles.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

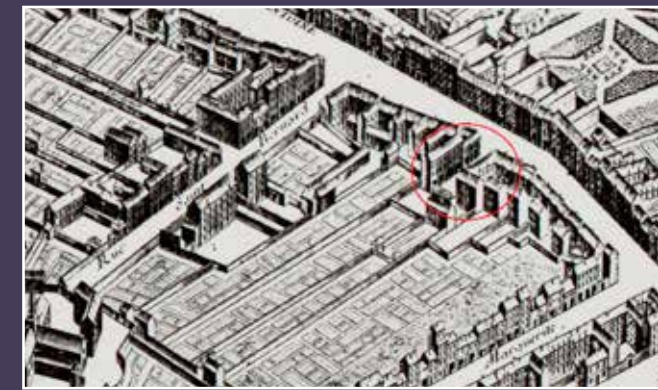
- *La Goutte d'Or, Faubourg de Paris*, Paris 1988.
- Simon Texier, *Le 18e arrondissement, Itinéraires d'histoire et d'architecture*, Paris, 2000.
- Frédérique Bousquel, *Mémoire des rues, Paris 18e arrondissement 1900-1940*, Paris 2006.
- Archives de Paris : 3589W 807 ; 3589W 1822 ; DQ18 1053 ; DQ18 1850.



Vue actuelle de la couverture de l'atelier.



Vue actuelle de l'intérieur de l'atelier.



Extrait du plan Turgot.



Extrait du cadastre de 1912 (Archives de Paris).



Vue de la façade sur rue du n° 14 en 1982 (Casier archéologique).

14-16, rue de la Forge-Royale (11^e arr.)

Démolition totale d'ateliers et d'un ancien lavoir du faubourg Saint-Antoine

Pétitionnaire : M. Élie DAHAN
 IMMOBILIERE DE L'ETOILE 55-57
 PC 075 111 21 V0039
 Dossier déposé le 20/07/2021
 Incomplet au 03/08/2016

« Construction d'un bâtiment à R+5 sur 0 niveau de sous-sol à destination d'artisanat, d'entrepôt, de commerce, d'habitation.

Surface créée : 2259,81 m². Démolition totale. Surface démolie : 1418,8 m².»



Extrait du P.L.U.

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La rue de la Forge-Royale est une voie ouverte au XVIII^e siècle, en impasse. Les dictionnaires des rues des XIX^e et XX^e siècles reprennent tous la mention « voie ouverte vers 1770 », laquelle tire sa dénomination d'une enseigne « À la Forge Royale ». Elle est d'abord dénommée « cul-de-sac de la Forge Royale » sur le plan Verniquet de 1789, puis impasse de la Forge Royale dans la première moitié du XIX^e siècle et, enfin, rue de la Forge Royale dans la seconde moitié du siècle. Sur le relevé cadastral des années 1810-1836, l'impasse de la Forge s'ouvre sur la rue du Faubourg Saint-Antoine avec, de part et d'autres, des constructions presque régulières d'ateliers dont les étages sont desservis par sept escaliers, correspondant à sept bâtiments. En fond de parcelle se situe un local plus vaste, contenant très certainement la forge à laquelle le passage doit son nom. Puis, la grande parcelle se poursuivait jusqu'à la rue Saint-Bernard reliant la rue du Faubourg Saint-Antoine à l'église Sainte-Marguerite. Peu de d'informations sont disponibles sur l'évolution du passage et sa prolongation jusqu'à la rue Saint-Bernard. Pour autant, le relevé cadastral des années 1890 illustre

le lotissement de la rive ouest de la voie ; il s'agit de la rive opposée aux parcelles qui nous intéressent, mais la feuille correspondante est introuvable.

Le n° 14, rue de la Forge-Royale a été édifié en 1865 et était premièrement affecté à un usage de lavoir. La maison sur rue d'un étage est décrite en l'état entre 1894 et 1909. Au rez-de-chaussée était une boutique et des habitations. À l'arrière, la cour couverte abritait un lavoir, dont les côtés étaient couverts de vitrages. Au fond de la parcelle se trouvait le réservoir. Lors des visites effectuées par le DHAAP en 2019 et 2021, les travaux d'une campagne de rénovation des années 1980 ont été constatés. Le bâtiment sur rue a été largement modifié dans ses dispositions intérieures, et ne conserve plus son escalier d'origine. À la suite du porche d'entrée, une structure béton a été créée afin, probablement, de conforter le bâtiment et, peut-être, de modifier la hauteur sous plafond afin de permettre l'entrée de véhicules. À l'arrière, une structure mixte de métal et bois a été observée. Elle correspond probablement, pour la partie en bois, à la structure de l'ancien lavoir, modifiée et confortée par des éléments métalliques au fil du temps. Le volume a été partiellement entresolé par la création d'une mezzanine, probablement toujours issue de la campagne de travaux des années 1980. La maison



Vues du porche d'entrée et de l'escalier du n° 14.



Vue des deux ailes en ateliers du n° 16.



Vue de la structure mixte de l'atelier, à l'arrière du n° 14.



Vue de l'aile des ateliers qui ont brûlé en mai 2019.



Vue intérieure de la seconde aile partiellement épargnée.



Vue d'insertion du projet sur rue (© Global architecture).



Axonométrie projetée et traitement des façades arrières (© Global architecture).

avait été photographiée sur rue par la Commission du Vieux Paris à cette époque et présentait exactement la même physionomie qu'aujourd'hui.

Le n° 16, rue de la Forge-Royale est plus intimement lié à l'histoire de la rue et du faubourg Saint-Antoine. Les bâtiments actuels ont été édifiés en 1885 par la famille Lemainque, fabricants d'outils à travailler le bois. Peu d'informations ont pu être collectées sur cette fabrique, mais c'est bien François Lemainque, son fondateur, qui acquiert le 16, rue de la Forge Royale en 1883. Un catalogue de la maison de 1959 indique qu'Adolphe Lemainque avait fondé ses premiers ateliers à Montry, en Seine-et-Marne, en 1849, pour répondre à la demande des artisans du faubourg Saint-Antoine, communément appelé « Faubourg du Meuble ». En 1959, le siège de la société était encore adressé au 165, rue du Faubourg Saint-Antoine, la maison faisant l'angle avec la rue de la Forge-Royale. L'adresse secondaire donnée était le 15, rue de la Forge-Royale, soit en face des n° 14 et 16 de la même rue. Les bâtiments ont été visités par le DHAAP en 2013 et 2021. Ils présentent une typologie tout à fait caractéristique des ateliers du faubourg Saint-Antoine : un bâtiment en maçonnerie aligné sur rue ouvre sur une cour couverte, autour de laquelle s'organisent des ateliers en R+1 d'un côté et R+2 de l'autre, construits en structure

bois remplie de moellon et enduit de plâtre. Au sous-sol, se trouve l'ancienne salle de spectacle dite du « Réservoir », où ont été observés d'imposants piliers en bois avec socles en maçonnerie. Le bâtiment en R+2 appuyé contre l'héberge nord a brûlé en mai 2019, dans son niveau supérieur ; seules deux travées ont été en partie préservées. Sollicité en 2021, le DHAAP s'est de nouveau rendu sur place pour constater l'état des structures, fragilisées par l'incendie puis par l'absence de travaux de rénovation, pourtant nécessaires. La partie la plus fortement touchée par l'incendie ne peut aujourd'hui être reprise, et menace ruine. Un diagnostic patrimonial transmis par le DHAAP à la direction de l'Urbanisme et à la mairie d'arrondissement concluait à l'intérêt de ces adresses, tant d'un point de vue historique que patrimonial et paysager. L'intérêt du n° 14 vient surtout de l'élégance de la façade sur rue de ce petit bâti au débouché de la rue Candie. La modénature, discrète mais typique d'une architecture faubourienne qui puise dans l'architecture classique quelques éléments de décors - telles les chaînes qui encadrent les baies - renforce son intérêt dans le paysage de la rue. À l'intérieur, la maison a cependant perdu beaucoup de ses dispositifs d'origine. La façade arrière semble avoir été observée, mais largement ouverte par la création du porche carrossable en béton. Le n° 16 correspond quant

à lui à une architecture tout à fait typique du quartier, raison pour laquelle le PLU incite à conserver à cette parcelle un usage artisanal. Il est à noter à ce sujet que la plupart des ateliers correspondant à cette typologie ont été protégés au titre du PLU dans le quartier (passage du Cheval Blanc et passage des Taillandiers). La perte matérielle entraînée par l'incendie et les désordres structurels implique une somme de démolitions. Pour autant, le permis de construire aujourd'hui instruit sollicite la démolition totale des deux parcelles, afin d'y édifier un programme de logements neufs. Les deux parcelles seraient encore visibles, puisque traitées différemment en élévation. Cependant, les deux immeubles seraient élevés en R+4 et comprendraient chacun un étage d'attique, annulant la séquence basse et les ruptures de hauteurs qui caractérisent aujourd'hui le paysage de cette rue étroite et ancienne. Le programme comprend des logements sociaux et d'autres en accession. Une mention est donnée dans la notice architecturale de locaux d'artisanats, rendus obligatoires par le PLU, mais qui ne se lisent pas en façade comme en plan.

DISCUSSION

Bernard Gaudillère juge le projet en contradiction totale avec le PLU et qu'à ce titre, il ne devrait pas être accepté.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de démolition totale d'ateliers et d'un ancien lavoir aux 14-16, rue de la Forge-Royale. Elle rappelle que la parcelle du 16 est signalée au PLU comme destinée à maintenir une activité artisanale. Elle désapprouve par ailleurs la densité du projet, qui conduit à unifier une séquence urbaine historiquement marquée par la césure qu'y introduisaient ces deux adresses.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives photographiques de la Commission du Vieux Paris : 3588W 28 ; DQ8 688 ; DQ18 1451 ; 1534W 467.
- *À la Forge Royale : Fabrique d'Outils Montés à Travailler le Bois* : Pierre Matagne, Petit-Fils et Successeur de Pierre Féron [Catalogue], 1959.



Extrait du cadastre de 1890 (Archives de Paris).



Vue de l'appartement du propriétaire.



Vue actuelle depuis la rue Boyer.



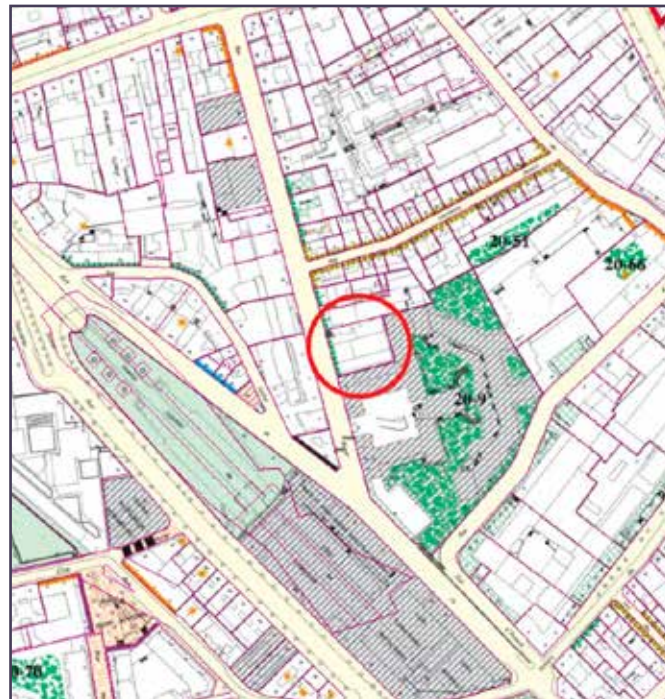
Vue du pan coupé ajouté au dessus du rez-de-chaussée en 1906.

10, rue Boyer (20^e arr.)

Démolition totale d'une ancienne passementerie de Belleville

Pétitionnaire : M. Baptiste DELLA PATRONA
 COFFIM SAS
 PC 075 120 21 V0016
 Dossier déposé le 23/03/2021
 Fin du délai d'instruction le 21/11/2021

« Construction d'un bâtiment à R+7 sur 1 niveau de sous-sol à destination de commerce, d'habitation (23 logts créés dont 8 en locatif social).
 Surface créée : 2405 m². »



Extrait du P.L.U.

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le 10, rue Boyer est une ancienne manufacture de passementerie, édifiée en trois temps : en 1901 pour le bâtiment principal, en 1906 pour l'aile à rez-de-chaussée qui borde ce premier corps, en 1937 pour les annexes appuyées le long de l'autre héberge mitoyenne, sur une partie de la cour et en fond de parcelle. Les systèmes constructifs diffèrent pour ces générations : en briques et structure bois pour ceux des années 1901 et 1906, en béton pour les corps de 1937. L'ensemble est dans un excellent état d'authenticité, même si les huisseries des baies des ateliers ont été changées dans les années 1990, les modèles choisis reprennent parfaitement la typologie d'origine. Un des éléments les plus intéressants est la distribution : le bâtiment principal comprend l'appartement du maître d'atelier, qui reprend la distribution des appartements bourgeois du tournant du siècle. Un grand couloir dessert, de part et d'autre, chambres et salle à manger, cette dernière étant ouverte sur le salon, implanté dans le pan coupé. La cage d'escalier dessert cet appartement, mais aussi la grande salle des ateliers, précédés de petits bureaux cloisonnés. Au grenier, les pièces

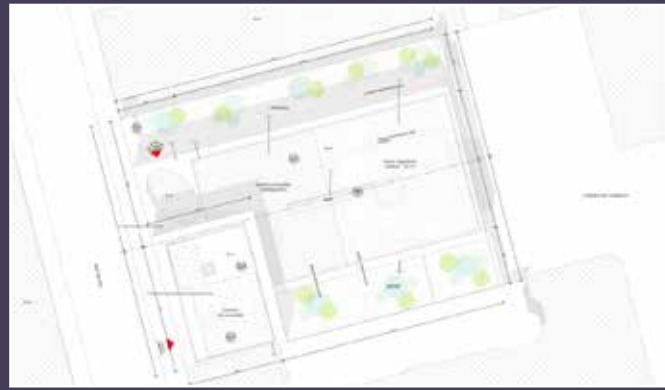
principales de la charpente sont encore d'origine, même si les chevrons ont été modifiés.

Une carte postale éditée avant 1906 donne à comprendre les effets malheureux des ravalements du bâti : à l'origine, la brique n'était pas peinte. Le premier étage de la rue Boyer a été enduit, ce qui a eu pour effet de rompre la cohérence de l'ensemble. Les baies des ateliers sont en revanche, à cet endroit, encore d'origine et surmontées d'un linteau métallique. Sur ce cliché, le prolongement en rez-de-chaussée élevé en 1906 n'est pas présent. À son emplacement, une palissade en bois ferme encore la parcelle sur rue.

Le fait que le bâtiment principal soit traité en pan coupé n'est pas un hasard. La passementerie de la rue Boyer a été édifiée en 1901, au droit de parcelles réservées à la création d'une voie en U qui devait relier la rue Boyer et la rue de la Bidassoa, ainsi qu'à la construction d'un groupe d'habitations à bon marché. L'Assistance publique avait pour cela accepté la donation de terrains dans les années 1900, mais c'est finalement la fondation Lebaudy, et son architecte Auguste Labussière, qui y réaliseront un magnifique groupe d'habitations à bon marché livré en 1912. L'extension à rez-de-chaussée autorisée en 1906 a ménagé entre le groupe d'HBM et la fabrique du n° 10 un étroit couloir, qui se prolonge jusqu'en cœur d'îlot,



Vue des baies des ateliers depuis la terrasse du rez-de-chaussée.



Plan-masse, état projeté (© Vincent Parreira architecte).



Vue des ateliers du premier étage.



Vue d'insertion du projet depuis la rue (© Vincent Parreira architecte).



en prenant la forme d'un U, conformément au projet de voirie. Cette relation étroite entre la petite fabrique et le groupe de la fondation Lebaudy ajoute un intérêt à la fois historique et paysager à cette parcelle, qui s'intègre dans un quartier où toutes les générations de logements sociaux se côtoient, depuis la fondation Lebaudy qui la jouxte et l'autre groupe d'HBM des années 1920 situé juste en face, jusqu'aux constructions dues à Antoine Grumbach dans les années 1990, lors de la rénovation de la rue de l'Ermitage. Il est aussi important de noter que la parcelle concernée est située à quelques mètres seulement de la Bellevilloise, « maison du peuple » dont la réalisation a été confiée par la coopérative ouvrière du même nom à l'architecte Emmanuel Chaine entre 1906 et 1909, et qui regroupe salle de fêtes, magasins, boutiques et bains-douches.

Une promesse de vente entre l'héritière de la famille Mohen et un promoteur est liée au permis en cours d'instruction. La parcelle serait intégralement démolie pour faire place à un groupe de logements, édifiés à R+ 3 et R+7, pour assurer la jonction entre les petits bâtiments à R+1 qui bordent l'adresse d'un côté, et la fondation Lebaudy de l'autre. L'ensemble sera édifié en béton préfabriqué. La brique serait utilisée pour les piliers qui soutiennent les balcons.

DISCUSSION

Moïra Guilmart souligne le caractère typique et populaire de la rue Boyer, qui risque de disparaître avec de tels projets immobiliers, alors même que la densité du quartier est déjà très forte. Bernadette Blanchon rappelle que, dans les années 1980, Antoine Grumbach avait développé une approche plus contextuelle de la rénovation dans ce quartier.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de démolition totale d'une ancienne passementerie au 10, rue Boyer. Considérant l'intérêt historique et architectural des ateliers d'artisanat dans les faubourgs de Paris, considérant également leur rareté, elle plaide pour la conservation d'une partie significative de l'atelier de cette adresse, qui pourrait être intégrée à un projet.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 3589W 272

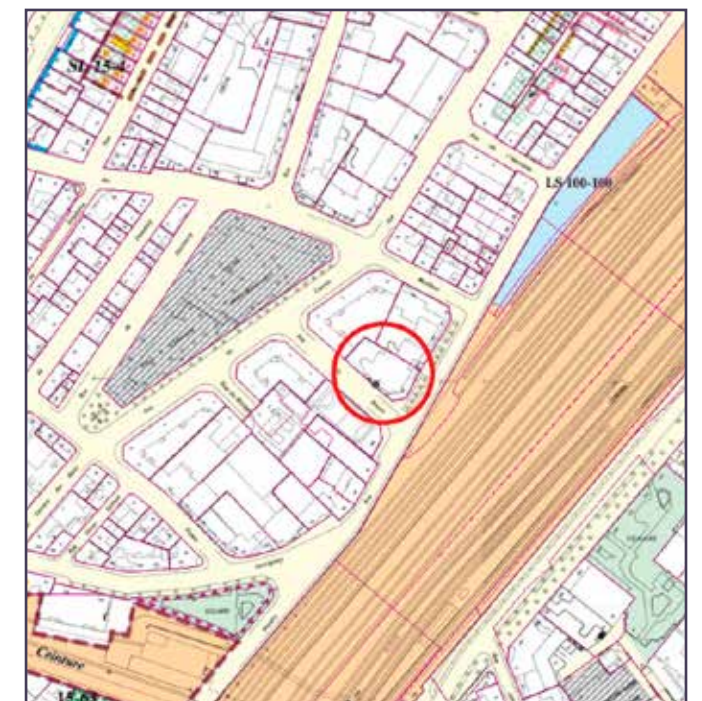
5, rue du Bessin (15^e arr.)

Surélévation et restructuration du premier bâtiment édifié par Alain Sarfati

Pétitionnaire : Mme Valérie DE BREM
 ELOGIE-SIEMP
 PC 075 115 21 V0024
 Dossier déposé le 21/05/2021
 Fin du délai d'instruction le 25/11/2021

« Construction de surface de plancher à destination de service public ou d'intérêt collectif. Changement de destination, surélévation, création de niveaux supplémentaires, d'une construction existante à R+3 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux en locaux à usage de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux.

Surface changeant de destination : 63,8 m². Surface créée : 879 m². Nombre de niveaux supplémentaires : 3. »



Extrait du P.L.U.



Portrait d'Alain Sarfati (© INA).



Vue depuis l'angle des rues du Bessin et Castagnary en 2001 (Casier archéologique).



Tour des circulations verticales.



Détail du décor intérieur.



Détail de la façade.



Détail de la façade.

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Les études pour la construction d'un centre d'hémodialyse à l'angle des rues Bessin et Castagnary ont été amorcées en 1969 mais, suite à des problèmes de financement, il ne sera livré qu'en 1973. La commande provient de l'Association pour l'utilisation des reins artificiels en région parisienne, qui a signé avec la Ville de Paris un bail à construire en 1970 sur cette parcelle utilisée pour le stockage des pavés. Étant donné la proximité de l'hôpital Broussais, le centre sera considéré comme une unité satellite du service de néphrologie de l'hôpital Broussais. Le projet est confié à Alain Sarfati, dont c'est la première réalisation, et à Jean Roux-Spitz qui, après avoir cosigné avec son père Michel Roux-Spitz plusieurs réalisations hospitalières, s'est en partie spécialisé dans ce programme. Le bâtiment porte toutefois clairement la marque des idées et des préoccupations qui animent alors le jeune Alain Sarfati, lequel voue alors un culte particulier au grand architecte et designer finlandais Alvar Aalto. Né en 1937 au Maroc, diplômé en 1965, Sarfati côtoie Philippe Boudon et Bernard Hamburger au sein de l'Atelier d'Otello Zavaroni à l'École des Beaux-Arts. En

1969, ils fondent, avec Gérard Bauer, Jean-Michel Roux et Jean-Louis Venard, une structure originale nommée AREA (Atelier de Recherche et d'Études d'Aménagement). Leur objectif est de rassembler des spécialistes de plusieurs disciplines, qui mettront leurs recherches en commun dans le but de redéfinir une méthode de projet, à tous les niveaux de la conception. Dans le même temps, Sarfati et Boudon assurent la rédaction de la revue de la SADG *Architecture-Mouvement-Continuité* (novembre 1967-février 1969), qui ouvre la scène française à de nouveaux horizons, à la fois architecturaux, urbains et théoriques. Les nombreux écrits et les projets élaborés au sein de l'AREA, en grande partie pour les villes nouvelles, en font l'une des agences les plus influentes de l'après Mai 68, en témoigne la série de courts métrages que le cinéaste Éric Rohmer se voit confier en 1974, avec Jean-Paul Pigeat. Trois sur quatre sont consacrés à des opérations de logements illustrant une nouvelle manière de concevoir le projet architectural et urbain : l'un porte sur un ensemble réalisé au Vaudreuil par l'Atelier de Montrouge, un autre sur les travaux de l'Atelier d'urbanisme et d'architecture (AUA) à Grenoble et Évry, le troisième sur le site des Coteaux de Maubuée dans la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, dont l'AREA vient de remporter le concours.

Chargé d'études à l'IAURP (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne) en 1966, à l'atelier d'urbanisme des Yvelines en 1967-1968, enseignant à l'école des Beaux-Arts de Nancy, puis à Paris (UP 5 et UP 4), Alain Sarfati mène au sein de l'AREA puis avec sa propre agence, SAREA, une riche carrière de bâtisseur - toujours active aujourd'hui, l'agence a récemment livré l'ambassade de France à Pékin et plusieurs équipements culturels et réhabilitations en France. Parmi ses premières réalisations au sein de l'AREA, la base nautique de Jablines, démolie, et le centre d'hémodialyse de la rue du Bessin ont activement participé au renouveau de la création dans l'Hexagone. On notera par ailleurs que les commandes auxquelles accèdent les fondateurs de l'AREA sont d'abord issues de leurs cercles familiaux respectifs. Philippe Boudon construit ainsi, en 1970 à Montmorency - ce sera son unique réalisation - une maison pour le beau-frère d'Alain Sarfati, lequel réalise le centre d'hémodialyse à la demande du professeur Jean Hamburger, père de Bernard, qui devra pour sa part la commande de l'immeuble de la rue de Boulainvilliers à Paris (16^e, 1969-1972) au père d'Alain Sarfati. Le centre d'hémodialyse traduit, par les rondeurs qu'il oppose à un plan inspiré de ceux de l'Américain Louis Kahn - dans le fond (distinction espaces servants/es-

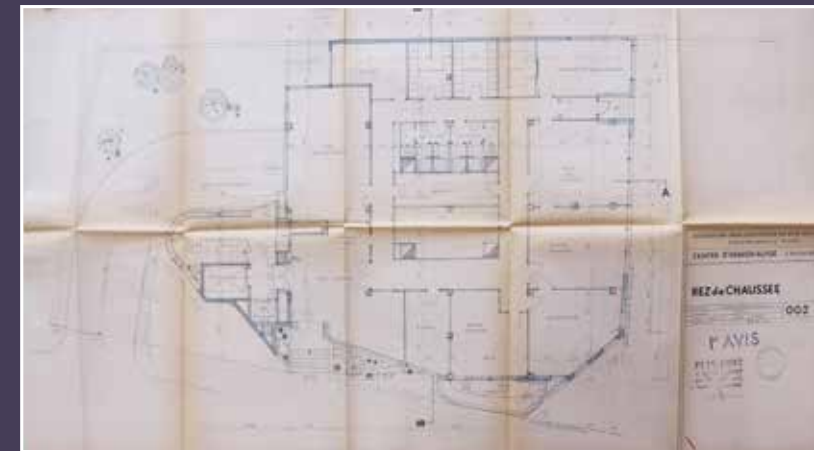
paces servis) comme dans la forme - une aversion pour l'austérité fonctionnaliste de l'architecture hospitalière. La position du bâtiment favorise d'ailleurs ce travail sur les façades, ainsi que le précisent les architectes : « La situation en angle, entre deux rues, a été très déterminante sur l'esthétique et les choix architecturaux de cette réalisation. Les façades se déroulent autour de l'angle, avec de légères ondulations, et pourtant cette continuité n'est qu'apparente. Sur la rue du Bessin, les différentes avancées animent et rythment la première séquence, interrompue par un renforcement ; dans son prolongement, la façade de la rue Castagnary se continue sans le moindre accident. » (*Techniques & Architecture*, n° 317, décembre 1977). Le plan carré est complété par une ex-croissance du côté de la rampe de parking réservée aux ambulances où sont regroupées toutes les circulations verticales (monte-malade, escalier et ascenseurs). Les bureaux de direction et salles du personnel sont regroupés au rez-de-chaussée, avec un bloc central de plan carré lui aussi, consacré aux sanitaires, archives et réserves. Ce plan-type se retrouve au premier étage : au centre, les équipements collectifs (sanitaires, salles d'intervention, de préparation, de stérilisation), en périphérie les chambres des patients, bureaux et salles d'examen. Dans les deuxième et troisième étages, le bloc central prend la



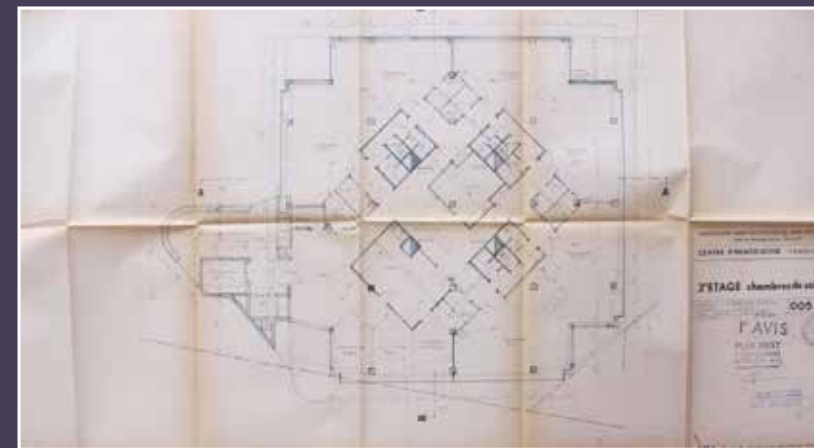
Vue de la façade au 5, rue Bessin.



Vue de l'entrée du 5, rue Bessin.



Plan du rez-de-chaussée, dressé par Roux-Spitz et Sarfati, 1970 (Archives de Paris).



Plan du 3^e étage, dressé par Roux-Spitz et Sarfati, 1970 (Archives de Paris).

forme d'un losange inséré dans le carré du bâtiment. Les équipements collectifs y sont encore regroupés, permettant de réserver les salles ouvertes sur la rue aux salles de traitement, chacune précédée par un bloc de vestiaires et sanitaires. Les deux niveaux de sous-sols regroupent les équipements utiles pour l'ensemble du service : laboratoire, pharmacie, laverie, fournitures...

En façade, des jeux de courbes et de contre-courbes viennent opportunément briser la rigueur des plans intérieurs, qui n'est ainsi aucunement perceptible. Les plaques de faïence blanches rappellent la vocation hospitalière du bâtiment, ce qui n'est pas sans rappeler, malgré un calepinage à la verticale, les précédents hygiénistes produits par Henri Sauvage rue Vavin ou rue des Amiraux. Un socle de brique enserre la parcelle et fait écho aux bâtiments dominant cette section de la rue du Bessin, qui débouche, rue du Lieuvain, sur le collège Modigliani édifié par Pierre Sardou entre 1932 et 1934. C'est ce même socle qui délimite un petit espace planté du côté de la rue Castagnary, gérant le nouvel alignement. La cage d'escalier en excroissance, qui aurait pu donner lieu à un élément austère, s'exprime au contraire au moyen d'une élégante tour aux angles affûtés. Enfin, l'accès principal est protégé par un débord de façade en porte-à-faux et percé d'un oculus zénithal, reprenant là aussi

des codes de l'architecture des équipements sociaux des années 1930, largement empruntés par le mouvement post-moderne. Le bâtiment de Sarfati et Roux-Spitz se caractérise ainsi par une originale combinaison de références et d'attitudes : l'élégance et le mouvement des formes empruntés à Alvar Aalto, la rationalité et la clarté spatiale inspirées de Louis Kahn.

Depuis 2014, le bâtiment est occupé par un centre d'hébergement d'urgence, géré par le Centre d'action sociale protestant (CASP), association loi de 1901. Cette reconversion n'a eu presque aucune incidence sur l'organisation intérieure, qui est dans un parfait état d'authenticité. Les sanitaires et équipements communs sont restés à leur emplacement, les salles de soin ont été aménagées en chambres.

Un projet de reconversion, de rénovation lourde et de surélévation a été confié par la société d'économie mixte Élogie-Siemp qui, sur concours, a désigné l'atelier Tequi Architectes. L'agence d'Alain Sarfati, qui a récemment reconverti l'une de ses propres réalisations en immeuble de logements (rue Schoelcher, 14^e) avait elle-même répondu à cette consultation. Le projet comporte la création d'une résidence sociale de 80 logements de petites dimensions, d'une crèche et d'un cabinet thérapeutique. Les plans intérieurs seraient entièrement revus, afin de

destiner le noyau central aux circulations horizontales des étages supérieurs dédiés aux logements, ou pour adapter le plan du rez-de-chaussée à son affectation nouvelle de crèche. L'espace extérieur qui était réservé jusqu'ici à la rampe d'accès au sous-sol serait transformé en jardin pour les enfants de cet équipement. Le projet contient enfin une demande de surélévation de 3 niveaux à élever sur les 3 étages existants. La surélévation est prévue en structure et bardage bois.

S'agissant de la première œuvre de l'architecte Alain Sarfati, ici aidé de Jean Roux-Spitz pour la partie hospitalière qu'il connaissait bien, et considérant les grandes qualités architecturales et spatiales de cet ensemble, le DHAAP a souhaité soumettre cette demande à la Commission du Vieux Paris.

DISCUSSION

Paul Chemetov regrette qu'en matière d'architecture, le droit d'auteur n'existe pas et suggérerait volontiers qu'Alain Sarfati soit associé en tant qu'assistant à la maîtrise d'ouvrage. Moira Guilmarit considère qu'une protection Ville de Paris (PVP) serait tout à fait souhaitable pour ce bâtiment, qu'elle juge parfait dans sa conception et son insertion. Charlotte Hubert note par ailleurs que cette réalisation raconte une histoire de Paris ; le projet

de surélévation, lui, ne propose aucun dialogue, tandis que le choix du bois, ajoute Grégory Chaumet, n'établit aucun rapport avec l'existant. Il s'agit en outre, rappelle Karen Taïeb, de la première œuvre d'un grand architecte, dont la surélévation ne garantit pas l'intégrité. Mireille Grubert suggère que le programme actuel (des logements d'urgence) soit maintenu. Claire de Clermont-Tonnerre évoque pour sa part un problème de procédure : le débat arrive tardivement alors que la maîtrise d'ouvrage est municipale ; la Commission du Vieux Paris aurait pu être informée de ce dossier dès 2019.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation et de restructuration du 5, rue du Bessin. Elle regrette d'être consultée tardivement sur ce dossier, planifié de longue date par un bailleur municipal qui a organisé une consultation de maîtrise d'œuvre. Considérant l'harmonie architecturale de cette première œuvre de l'architecte Alain Sarfati – dont la Commission souhaiterait connaître la réponse à la consultation –, elle s'oppose au doublement en hauteur qu'implique la surélévation et regrette l'absence totale de dialogue du



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Atelier Teqi).



Plan du 3^e étage, état projeté (© Atelier Teqi).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des rues du Bessin et Castagnary (© Atelier Teqi).



projet avec le bâtiment existant.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 2209.
- M. Meade, Ph. Boudon et M. Conan, *Alain Sarfati*, ed. du Moniteur, Paris, 1990.
- F. Rambert, *Gros plan n° 14*, institut français d'architecture, Paris, 1994.
- P. Goulet (dir.), *Alain Sarfati, un architecte en trois dimensions*, ed. du Layeur, Paris, 1997.
- F. Lamarre, *Alain Sarfati, la preuve par neuf*, ed. du Layeur, Paris, 2004.
- P. Ardenne, *Topiques, Alain Sarfati*, ed. du Layeur, Paris, 2005.
- Marc Emery, Patrice Goulet, *Guide. Architecture en France depuis 1945*, Paris, Groupe Expansion, Architecture d'aujourd'hui, 1983, p. 23.

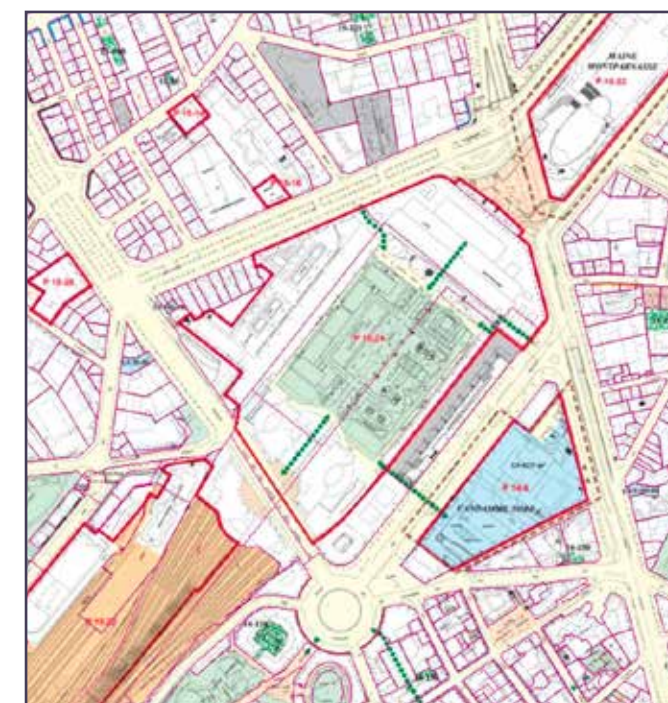
23, allée de la 2^e Division Blindée (15^e arr.)

Restructuration et surélévation du bâtiment nord du Jardin Atlantique

Pétitionnaire : Mme Caroline DELGADO-RODOZ
 SAS OASIS MONTPARNASSE
 PC 075 115 21 V0028
 Dossier déposé le 08/06/2021
 Fin du délai d'instruction le 20/02/2022

« Surélévation, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+2 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination de locaux existants à usage de service public ou d'intérêt collectif et de bureaux en locaux à usage d'hébergement hôtelier, d'habitation et de service public ou d'intérêt collectif.

Surface changeant de destination : 1826 m². Surface créée : 2041 m². Nombre de niveaux supplémentaires : 1. Travaux comportant des démolitions. Surface démolie : 575 m². »



Extrait du PLU.



Vue actuelle de la façade principale du bâtiment nord.



Vue actuelle de la façade arrière du bâtiment nord.



Vue panoramique du Jardin Atlantique.



Vue aérienne en 1983 (© I.G.N.).



Vue aérienne en 1990 (© I.G.N.).



Détail des façades du bâtiment de Willerval, du CNP et de la tour Montparnasse.

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

Le présent permis de construire s'inscrit dans les suites de l'appel à projets Réinventer Paris 2, organisé par la Ville de Paris en 2017. Les musées Jean Moulin et Leclerc ont quitté le bâtiment peu de temps après cette date pour être installés dans les pavillons Ledoux, avenue du général Rol-Tanguy, dans le 14^e arrondissement. Le projet lauréat de reconversion de l'ancien bâtiment a pris pour nom « Oasis », et comprend le changement de destination du bâtiment pour une résidence familiale, des logements en co-living et des bureaux.

Ce projet intéresse un des bâtiments édifiés en 1991 par Jean Willerval et associés (Peter Shnürle, André Lagarde, Daniel Poret et François Huart). Sa construction est intervenue lors de la couverture des voies ferrées de la gare Montparnasse et son extension pour accueillir les nouvelles lignes TGV-Atlantique, qui ont permis la desserte du Mans, de Tours, Rennes, Bordeaux et Hendaye. Confiée à l'atelier d'architecture de la SNCF, l'opération de modernisation de la gare est encadrée par l'architecte Jean-Marie Duthilleul. Mais cet aménagement est aussi une œuvre d'urbanisme : la Ville de Paris a passé pour

cela, en 1985, un accord avec la SNCF et créé la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Pasteur-Montparnasse, qui comprend non seulement l'extension et le réaménagement de la gare, mais encore la construction d'un niveau de parking et d'une dalle paysagère de 3,5 hectares couvrant les voies de chemin de fer, où seraient élevés, à chaque extrémité (nord et sud) deux ensembles de bureaux, de commerces et d'équipements. La ZAC Pasteur-Montparnasse a donc permis de lotir les voies de la gare ainsi que ses extrémités. Le secteur a fait l'objet d'un concours et le plan d'aménagement de zone (PAZ) fut adopté en 1986.

L'ensemble Maine-Montparnasse que nous connaissons aujourd'hui est ainsi le résultat de deux générations qui ont marqué l'histoire de l'urbanisme parisien : le plan-masse des années 1960, confié à l'agence d'architecture AOM (composée d'Eugène Beaudoin, Urbain Cassan, Raymond Lopez, Louis Hoym de Marien et Jean Saubot), et une ZAC du tournant des années 1980-1990. Ces deux compositions sont caractérisées par leurs extrême complexité liée à la technicité des équipements et des flux de circulations ferroviaires, automobiles et piétonnes mais aussi, par leurs ordonnancements architecturaux qui, bien que distincts, ont eu pour but de composer un tout parfaitement cohérent. Une partie de cette

cohérence a été perdue dans les années 1990, lorsque la barre de bureaux du boulevard de Vaugirard, signée Eugène Beaudouin, Jean-Baptiste Mathon et Maurice Genin pour le compte d'Air France et du Crédit Agricole - c'est désormais le siège de la MGEN - a été entièrement renouvelée. Mais ce n'était là qu'une première étape, que l'on peut considérer a posteriori comme mineure, au regard des projets actuellement développés pour l'ensemble du quartier. La Commission du Vieux Paris a été récemment saisie du projet de la Tour Montparnasse puis, de celui du CIT. Cela a permis de ne pas laisser tomber dans l'oubli, comme ce fut le cas pour la barre de la MGEN, l'aspect et le parti originels du site. D'ailleurs, le DHAAP a été récemment saisi d'une demande de faisabilité pour la rénovation de la barre axiale du CNP, due elle aussi à l'agence AOM, dont les façades seraient intégralement déposées et réécrites. Cette demande sera bien entendu présentée à la Commission du Vieux Paris. Dans le même but, le DHAAP tenait à remettre les bâtiments de Willerval dans un contexte aussi complexe que les campagnes d'urbanisme qui les ont vus naître, tout en soulevant une nouvelle phase de mutation de cet ensemble urbain à la fois cohérent et composite, qui fait petit à petit l'objet de rénovations lourdes et ponctuelles, lesquelles semblent toujours pensées sans coordination, même si le

permis de construire aujourd'hui présenté donne une vue d'insertion présentant la tour Montparnasse renouvelée, ainsi que la barre CNP et les anciens musées.

Lauréats du concours organisé par la direction des Parcs et jardins en 1987, Michel Péna, François Brun et Christine Schnitzer se voient confier l'aménagement du Jardin Atlantique, qui sera livré en 1994. « 3,5 hectares de béton et de jardin malgré tout, écrivent les paysagistes. Inventer une histoire de nature du lieu. Tenir le coup aux oppressantes architectures ! Une bulle de verre où tombe la fausse neige quand on la retourne : les nuages de l'Atlantique passent au-dessus du jardin... Le thème de l'Atlantique, pour trouver une ligne stylistique cohérente face à l'hétérogénéité des contraintes techniques, en hommage au TGV Atlantique sans lequel le jardin n'existerait pas. »

Jean Willerval conçoit pour sa part les deux bâtiments situés au nord et au sud de la nouvelle dalle, qui comptent parmi ses ultimes réalisations. Jean Willerval (1924-1996) débute en 1959 une carrière qu'il conduira d'abord principalement dans sa région natale, le Nord-Pas-de-Calais. Ses premières œuvres marquantes sont ainsi l'église Saint-Jean-Bosco à Mons-en-Baroeul et le palais de Justice de Lille (1968) ; à Lille également, il signe l'ensemble de logements qui fait face à l'hôtel de



Vue actuelle de la boutique du musée.



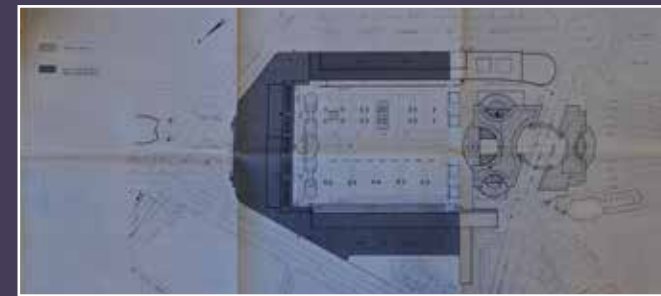
Vue des espaces d'exposition.



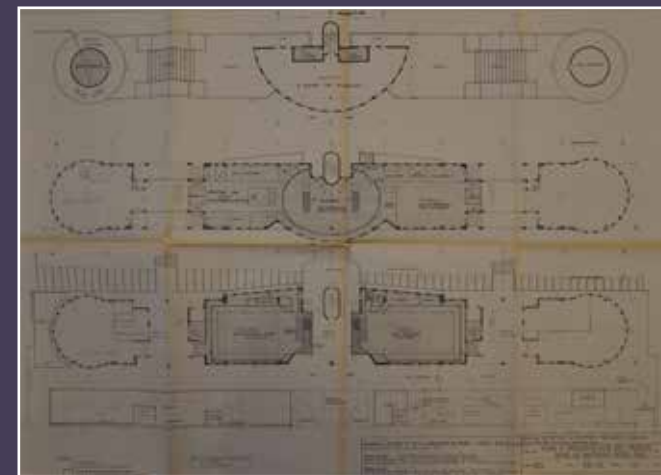
Vue actuelle des réserves du musée.



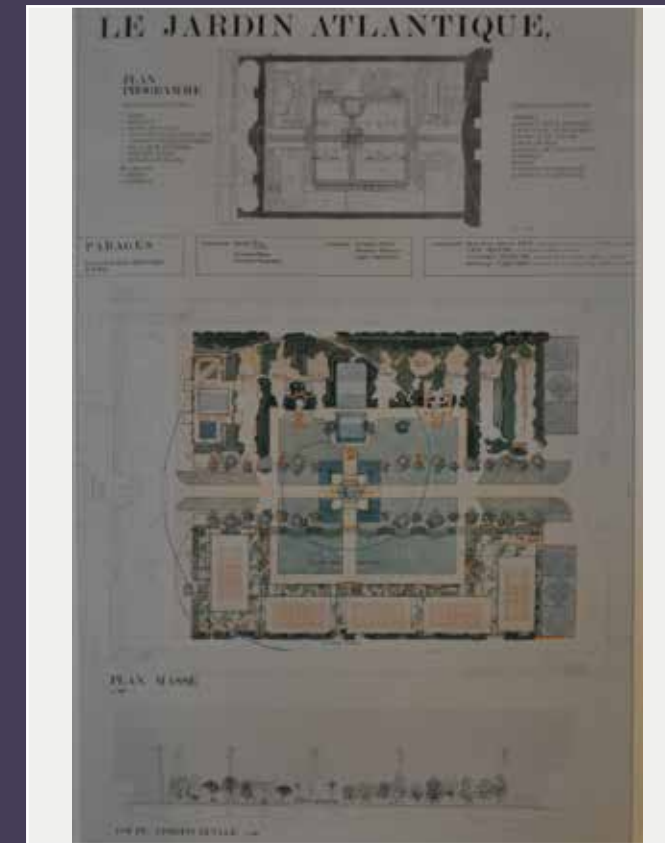
Vue des espaces d'exposition.



Plan masse du secteur Pasteur-Montparnasse, 1987 (Archives de Paris).



Plan d'aménagement des musées, 1993 (Archives de Paris).



Plaquette du concours pour le Jardin Atlantique (Archives de Paris).

ville. Succédant au modernisme conventionnel mais très soigné de ses bâtiments nordiques, le brutalisme de la caserne Masséna à Paris 13^e (1971), sa première œuvre en région parisienne, a situé Willerval parmi les tenants d'une alternative au Style international. Jean Willerval opte pour une trame porteuse de grandes dimensions (8 x 16 mètres), qui confère sa monumentalité à l'édifice, tandis qu'un traitement architectural spécifique lui donne son exceptionnelle plasticité. Au cœur de Paris cette fois, dans le quartier des Halles, Willerval signe l'un des réalisations phares de l'architecture post-moderne avec les « parapluies » du Forum, démolis en 2011-2012 pour laisser place à la Canopée de Patrick Berger et Jacques Anziutti. L'architecte oriente par la suite son activité vers l'immeuble de bureaux et fait son entrée à la Défense avec un projet non réalisé, mais classé premier lors de la consultation pour la Tête-Défense en 1980, restée sans suite. Sa proposition d'immeubles de cristal trouve son prolongement dans la tour Allianz-Athéna, en 1984. La même année, Willerval cosigne la tour Descartes avec Fernando Urquijo et Giorgio Macola, puis est chargé de la tour Prisma, en association avec Bernard Lamy – elle sera achevée par son fils, Bruno Willerval, avec l'agence Partenaires Architectes (1998).

Les deux bâtiments de Montparnasse se singularisent par

la simplicité de leur dessin et leur rondeur, deux attributs qui leur permettent de s'inscrire dans la grande échelle de l'opération existante. Au sud, l'immense complexe de bureaux a mué le pont en place, l'actuelle place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, qui faisait écho au plan-masse syncopé conçu par l'Apur et Ricardo Bofill autour de la place de Catalogne, dans les années 1980. Au nord de la dalle, Willerval conçoit cette fois un bâtiment-pont, qui assure la liaison entre la barre du CNP et le futur jardin. La figure de la rotonde répond à celle du bâtiment sud, mais dans un traitement plus minéral, où domine la pierre agrafée qui signale l'équipement public. La rotonde joue un rôle de signal, puisque c'est sous son enjambement que se situe le passage couvert desservant non seulement les équipements, mais permettant également d'accéder ou de sortir du jardin. Bâtiments nord et sud composent donc un tout ; celui du nord permet encore d'adoucir la rupture entre le vide de l'espace vert et la grande hauteur de la barre CNP qui le domine du côté de la gare, formant un écran devant la tour Montparnasse. Devant l'insuccès des emprises commerciales prévues qui ne furent jamais affectées à des boutiques, il fut décidé en 1992-1993 d'installer deux musées : le Mémorial du Maréchal Leclerc de Hautecloque et de la Libération de Paris, d'une part, le Musée Jean Moulin d'autre part,

respectivement inaugurés en août et septembre 1994. La configuration en pont a permis de séparer - c'était une demande des anciens combattants - le musée Jean Moulin d'un côté de l'allée du musée Leclerc de l'autre côté, la partie portant spécifiquement sur la Libération de Paris prenant place dans la partie supérieure qui joint les deux. Cette division, ainsi que l'important linéaire vitré inutile à la muséographie, ont rendu complexe le fonctionnement du musée, par ailleurs pénalisé par sa localisation peu visible. C'est l'architecte Jean-Pierre Raynaud qui a remporté la consultation pour la muséographie, rendue d'autant plus difficile que le bâtiment est orienté plein sud : deux cloisons intégrant une climatisation ont ainsi été disposées côté sud pour garantir aux musées une parfaite isolation thermique.

Le programme du projet Oasis a été présenté ; reste maintenant à revenir sur l'architecture pensée pour sa transformation. Les plaques de pierre agrafées seront déposées sur les façades, remplacées par un isolant de 5 centimètres et un enduit. Des démolitions ponctuelles dans les étages supérieurs existants permettront de relier ces derniers aux étages à construire. Les piles et sous-face garderont cependant ce dispositif. Enfin, une surélévation de deux niveaux en structure et bardage bois est prévue, coiffée de toits-terrasses végétalisés, de

zones de production agricole et de panneaux photovoltaïques.

DISCUSSION

Bernadette Blanchon s'étonne que puisse encore être imaginé un tel programme de densification en intérieur d'îlot et s'interroge sur la cohérence entre le projet et le bâtiment de Jean Willerval. Claire de Clermont-Tonnerre note encore une fois que le projet est soumis tardivement, alors même qu'il est porté par une SEM municipale. Grégory Chaumet considère quant à lui que la zone de production agricole fait partie des éléments de projet qui permettent de justifier la surélévation.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2021 à l'Hôtel-de-Ville et en visioconférence sous la présidence de M. Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration et de surélévation du bâtiment nord du Jardin Atlantique. Elle regrette d'être consultée tardivement sur ce dossier, planifié depuis 2019 par une SEM municipale. Elle demande à en savoir davantage sur l'insertion du projet dans un site particulièrement contraint en termes de circulation et d'accès. Elle s'interroge enfin sur l'opportunité de surélever un



Élévation de la façade principale, état existant présentant les démolitions envisagées (en haut) et état projeté (en bas) (© Atelier Georges / Calq architecture).



Vue d'insertion du projet (© Atelier Georges / Calq architecture).



Vue d'insertion du projet de la façade arrière, côté CNP (© Atelier Georges / Calq architecture).

bâtiment dans l'une des zones les plus denses de Paris et souligne la qualité de la composition d'ensemble de l'ensemble bâti par Jean Willerval dans ce secteur. La Commission souhaite par conséquent que soit ouvert un dialogue avec la Sem ParisSeine, chargée de la maîtrise d'ouvrage du site.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 4024W 160 ; 1590W 158 ; 3431W 33 ; 1799W 10 et 13.
- Virginie Picon-Lefebvre, « Espaces verts sur dalle », Simon Texier dir., *Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien : XIX^e-XX^e siècle*, Action artistique de la Ville de Paris, 2001.
- Virginie Picon-Lefebvre, *Paris-ville moderne. Maine-Montparnasse et La Défense, 1950-1975*, Paris, Norma éditions, 2003.

Avis transmis par le DHAAP

91, rue de Reuilly (12^e arr.)

PC 075 112 21 V0016

Dossier déposé le 15/04/2021

Fin du délai d'instruction le 24/10/2021

« Surélévation d'un étage d'un immeuble d'habitation de 3 étages après la démolition de la toiture (1 logement créé). Surface créée: 65 m². »

Observation du DHAAP : Avis « défavorable »

Le DHAAP rappelle à la direction de l'Urbanisme le vœu émis en 2020 sur un premier projet de surélévation instruit à cette adresse : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison basse de la rue de Reuilly. La Commission rejette cette demande qui aurait pour conséquence de transformer radicalement l'échelle de cette maison faubourienne, sans doute l'une des plus anciennes de la rue comme l'atteste la présence à l'intérieur d'un escalier, rampe sur rampe, à deux noyaux et balustres de section carrée. »

Considérant que la Commission a souhaité par ce vœu protéger l'échelle de cette maison identifiée par le DHAAP comme l'une des plus anciennes de la rue, le service maintient cet avis. Le nouveau projet tend désormais vers le mimétisme et s'éloigne en cela de la proposition très contemporaine précédemment instruite, mais le vœu de la CVP, que l'avis défavorable du DHAAP réitère, plaide pour une préservation de l'existant.



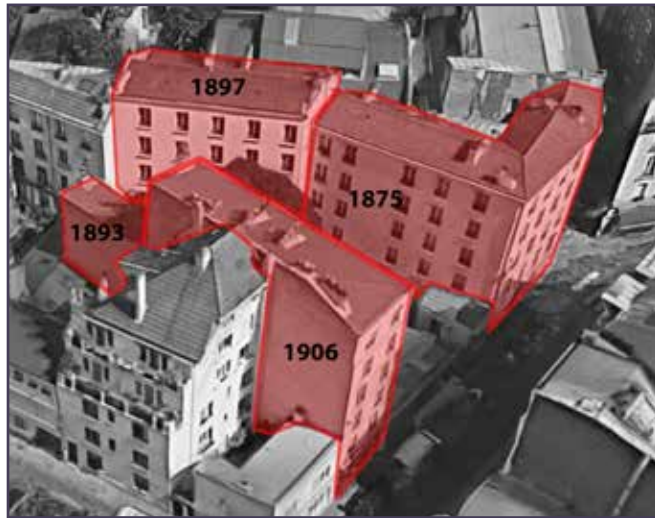
Vue d'insertion du projet présenté en 2019 (© John Lampros architecte).



Vue d'insertion du nouveau projet (© John Lampros architecte).



Vue de la séquence dans laquelle s'insère l'immeuble.



Vue aérienne présentant la datation des différents bâtiments.



Vue d'insertion depuis la rue de la Voûte (projet présenté en faisabilité en 2019) (© Architectes singuliers).



Vue d'insertion depuis la rue de la Voûte (projet présenté en 2021) (© Architectes singuliers).

41, rue de la Voûte (12^e arr.)

PC 075 112 21 V0024

Dossier déposé le 30/06/2021

Fin du délai d'instruction le 01/02/2022

« Construction d'un bâtiment à R+5 sur 1 niveau de sous-sol à destination de commerce, d'habitation après démolition des bâtiments existants.

Surface créée : 1855 m². »

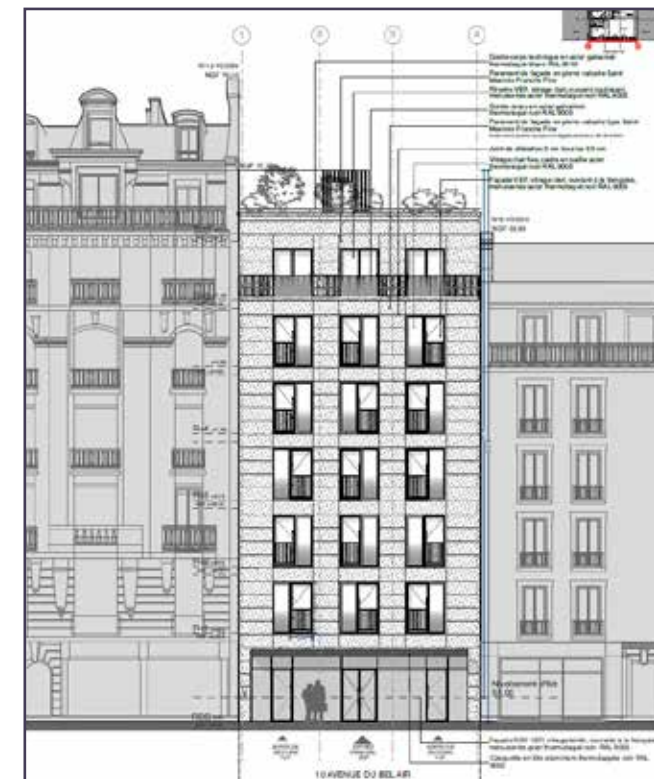
Observation du DHAAP : Avis « défavorable »

Le DHAAP rappelle à la direction de l'Urbanisme le vœu émis par la Commission du Vieux Paris lors de l'examen du permis de démolir PD 075 112 19 V0017 et transmet un avis défavorable à ce permis de construire, en tous points conforme aux éléments alors présentés : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2019 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un ensemble locatif formé de quatre immeubles construits pour la plupart autour de 1900. La Commission fait valoir que la démolition de cet ensemble ferait disparaître un mode d'habitat typique du tissu faubourien, d'immeubles tournés vers une cour centrale. Elle demande qu'en dépit d'un état de présentation des façades médiocre, provoqué par un ancien ravalement qui a effacé les modénatures et supprimé les persiennes, un projet de réhabilitation de l'existant soit préféré à une démolition complète dont le principe est de plus en plus contesté. »

Propositions de levée d'opposition



Vue de la façade sur l'avenue en 2016.



Élévation de la façade principale, nouveau projet (© Naco architecte).

10, avenue du Bel-Air (12^e arr.)

PC 075 112 21 V0023

Dossier déposé le 09/06/2021

Fin du délai d'instruction le 06/02/2022

« Construction d'un bâtiment de 6 étages sur 2 niveaux de sous-sol à destination d'hébergement hôtelier.

Surface créée : 1017 m². »

Proposition de levée d'opposition : Le DHAAP a pris connaissance de cette nouvelle demande de démolition / reconstruction de l'hôtel sis 10, avenue du Bel Air. La Commission du Vieux Paris a été saisie à 3 reprises de projets similaires, et s'y était systématiquement opposée, demandant que l'immeuble projeté s'aligne sur le bâtiment voisin, plus bas de deux niveaux. Considérant l'évolution sensible de ce dernier projet dans le sens escompté, le DHAAP propose à la Commission du Vieux Paris de lever son opposition.

Résolution

Le DHAAP a porté à la connaissance de la Commission du Vieux Paris, réunie en séance plénière le 19 octobre 2021, cette nouvelle demande de démolition / reconstruction de l'hôtel sis 10, avenue du Bel Air. La Commission du Vieux Paris a été saisie à 3 reprises de projets similaires, et s'y était systématiquement opposée, demandant que l'immeuble projeté s'aligne sur le bâtiment voisin, plus bas de deux niveaux. Considérant l'évolution sensible de ce dernier projet dans le sens escompté, le DHAAP a proposé à la Commission du Vieux Paris de lever son opposition, ce qu'elle a accepté. Le DHAAP fait donc part d'une opposition levée à la direction de l'Urbanisme.



Vue actuelle du bâtiment situé en fond de parcelle (© ACA architectes).

187, rue du Faubourg Saint-Antoine (11^e arr.)

PC 075 111 21 V0010

Dossier déposé le 18/02/2021

Fin du délai d'instruction le 04/07/2021

« Surélévation, création de niveaux supplémentaires d'une construction existante à R+2 sur 1 niveau de sous-sol.

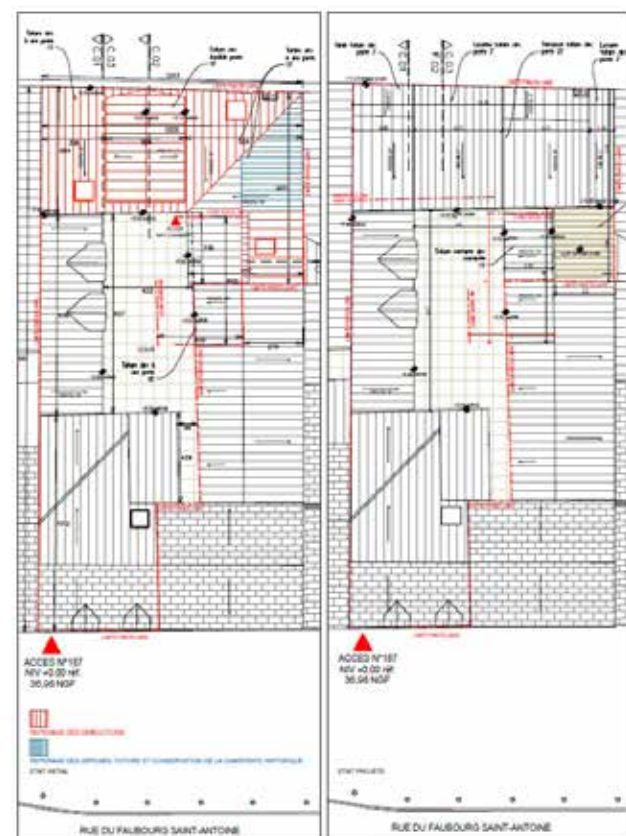
Surface créée : 51,7 m².

Nombre de niveaux supplémentaires : 1. »

Proposition de levée d'opposition : Le DHAAP avait communiqué à la Commission du Vieux Paris son avis défavorable concernant ce permis de construire qui sollicitait des démolitions structurelles dans le dernier étage de cette maison de faubourg dont la première implantation remonte très certainement au XVII^e siècle. Cet avis demandait la réalisation d'une étude historique, comme préalable à toute intervention comprenant des démolitions structurelles. Cette étude a été réalisée, et le pétitionnaire a modifié sa demande afin d'épargner les éléments structurels anciens observés sur place. Ainsi, le DHAAP propose à la Commission du Vieux Paris de lever l'opposition qu'elle avait appuyée.

Résolution

Le DHAAP a porté à la connaissance de la Commission du Vieux Paris, réunie en séance plénière le 19 octobre 2021, cette proposition de levée d'opposition. Le DHAAP avait communiqué à la Commission du Vieux Paris son avis défavorable concernant ce permis de construire qui sollicitait des démolitions structurelles dans le dernier étage de cette maison de faubourg dont la première implantation remonte très certainement au XVII^e siècle. Cet avis demandait la réalisation d'une étude historique, comme préalable à toute intervention comprenant des démolitions structurelles. Cette étude a été réalisée et le pétitionnaire a modifié sa demande, afin d'épargner les éléments structurels anciens observés sur place. Ainsi, le DHAAP propose à la Commission du Vieux Paris de lever l'opposition qu'elle avait appuyée, ce qu'elle a accepté. Le DHAAP fait donc part d'une opposition levée à la direction de l'Urbanisme.



Modification des demandes de démolition avec conservation de la charpente (© Vincent Bente architecte).

MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerlet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Irène Basilis, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »